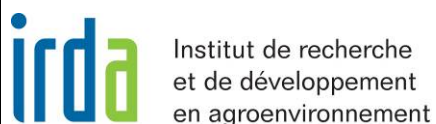


Développement d'un modèle d'approche multidisciplinaire visant l'amélioration de la cohabitation entre les productions animales et le milieu rural

Rapport final

Rapport présenté au :
Conseil pour le développement de l'agriculture
du Québec (CDAQ)



Projet IRDA # : 200024

Par :

Stéphane P. Lemay, ing., P.Eng., Ph. D.
Mary Richardson, anthropologue, Ph. D.
Martin Belzile, ing., M. Sc.
Joëlle Gauvin-Racine, anthropologue, M. A.

Projet financé par :



Mars 2012

FINANCÉ PAR :



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) est une corporation de recherche à but non lucratif, constituée en mars 1998 par quatre membres fondateurs soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).



Notre mission

L'IRDA a pour mission de réaliser des activités d'acquisition de connaissances, de recherche, de développement et de transfert visant à favoriser le développement durable de l'agriculture.

Pour en savoir plus

www.irda.qc.ca

Le rapport peut être cité comme suit :

Lemay, S.P., M. Richardson, M. Belzile, J. Gauvin-Racine. 2012. Développement d'un modèle d'approche multidisciplinaire visant l'amélioration de la cohabitation entre les productions animales et le milieu rural. Rapport final. IRDA. 67 pages.

**Développement d'un modèle d'approche
multidisciplinaire visant l'amélioration de la
cohabitation entre les productions animales et le
milieu rural**

Rapport final

Présenté au :

Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)
555, boul. Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
CANADA

Préparé par :

Stéphane P. Lemay, ing., P.Eng., Ph. D.
IRDA

Mary Richardson, anthropologue, Ph. D.
IRDA

Martin Belzile, ing., M. Sc.
IRDA

Joëlle Gauvin-Racine, anthropologue, M. A.
IRDA

Équipe de réalisation du projet :

Responsable scientifique : Stéphane P. Lemay
Chargé de projet : Martin Belzile

Équipe de recherche et de rédaction :

Stéphane P. Lemay, IRDA
Mary Richardson, IRDA
Martin Belzile, IRDA
Joëlle Gauvin-Racine, IRDA

Les lecteurs qui souhaitent commenter ce rapport peuvent s'adresser à :

Stéphane P. Lemay
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)
2700, rue Einstein
Québec (Québec) G1P 3W8

Téléphone : 418 644-5223
Télécopie : 418 644-6855
Courriel : stephane.lemay@irda.qc.ca

Remerciements :

Ce projet de recherche a été réalisé grâce à une aide financière accordée par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). Les auteurs tiennent à remercier les différentes personnes qui ont contribué à ce rapport tels que les membres des comités de travail ou encore les personnes-ressources rencontrées tout au long de l'élaboration de l'outil proposé.

Résumé

Les activités agricoles telles les productions animales sont souvent critiquées pour leurs implications sociales et sanitaires. En effet, la présence ou l'implantation de projets d'élevages d'animaux à grande échelle, dont les porcheries, implique parfois la présence de conflits et augmenterait l'opposition et les tensions sociales présentes dans une communauté.

Pour un intervenant désirant dénouer une situation conflictuelle entourant la présence d'une production animale, il n'existe malheureusement aucune approche d'intervention complète. Ce qui existe, ce sont d'un côté des études portant sur la cohabitation et les tensions, mais qui ne débouchent pas sur des approches d'intervention, et d'un autre côté, des guides de bonnes pratiques ou des méthodes pour intervenir lors de conflits, mais qui sont génériques. Bien qu'ils soient pertinents et utiles, ces travaux ne sont pas ancrés dans une analyse de la réalité sociale et des spécificités de la situation en cause.

C'est dans ce contexte qu'une approche multidisciplinaire permettant d'améliorer la cohabitation entre les productions animales et les populations rurales avoisinantes a été développée. À partir d'une revue de la littérature scientifique et de la littérature grise, une liste des facteurs sociaux et techniques pouvant avoir une influence sur les conflits liés aux productions animales a été établie. L'ensemble de ces facteurs ainsi que l'information disponible à propos de différentes approches participatives de résolution de conflits ont été utilisés par l'équipe de travail afin de concevoir une grille d'analyse permettant à un intervenant d'évaluer une situation ou un projet donné. L'approche proposée est constituée de trois grandes étapes. Elle débute par une étape préparatoire permettant de cerner la situation et de réfléchir à l'intervention. Vient ensuite une étape de collecte d'informations qui permet de faire un portrait du contexte, de saisir le point de vue et la dynamique des parties prenantes et de décrire et d'évaluer les caractéristiques du projet en cause. Le tout se termine par un bilan qui facilite l'analyse des résultats et permet d'établir les suites à donner au processus.

La cohérence de l'approche ainsi développée a été validée auprès d'un groupe témoin et d'un intervenant en matière de conflit en milieu agricole. Cette validation a permis de confirmer la pertinence de l'approche et sa convivialité en termes d'utilisation.

L'approche est la bienvenue à un moment où les conflits entourant les productions animales sont de plus en plus fréquents, mais son utilisation doit se faire par une personne ayant une formation adéquate.

Enfin, bien que cette approche puisse faciliter grandement le travail d'un intervenant aux prises avec une situation conflictuelle, elle demeure perfectible et des travaux de validation plus approfondis sont requis afin de tester son fonctionnement sur le terrain.

Table des matières

Résumé.....	v
Table des matières.....	vii
Liste des tableaux.....	ix
Note des auteurs.....	1
1 Mandat de l'équipe de recherche.....	3
1.1 Constats de départ.....	3
1.2 Objectifs de la recherche.....	4
1.2.1 Objectif général.....	4
1.2.2 Objectifs spécifiques.....	4
1.3 L'équipe de travail.....	4
1.4 Comités de suivi.....	5
2 Faits saillants de la revue de la littérature.....	7
2.1 Méthode de recherche documentaire.....	7
2.2 Choix des concepts.....	9
2.3 La gestion des ressources naturelles et les conflits d'usage.....	10
2.4 Tensions entourant les productions agricoles.....	13
2.5 Impacts des productions animales.....	15
2.6 La prise en compte des préoccupations des citoyens.....	17
3 Politiques publiques et outils d'intervention.....	19
3.1 La cohabitation dans les politiques publiques.....	19
3.2 Les guides de bon voisinage.....	20
3.3 Les mécanismes et outils de résolution de conflits liés à l'agriculture.....	22
3.4 Les approches collaboratives de gestion des ressources naturelles.....	24
4 Présentation générale de l'approche.....	29
4.1 Le développement de la grille d'analyse et de l'approche.....	29
4.2 Le contexte d'utilisation de l'approche.....	30
4.3 L'intervenant.....	31
4.4 L'envergure de la démarche.....	32
4.5 La portée de la démarche.....	33
5 Description des étapes de l'approche.....	35
5.1 Cerner la situation et réfléchir à l'intervention.....	35
5.2 Recueillir des informations.....	35
5.2.1 Établir le portrait du contexte.....	36
5.2.2 Saisir le point de vue et la dynamique des parties prenantes.....	36
5.2.3 Décrire et évaluer les caractéristiques du projet.....	37
5.3 Le bilan.....	38

6	Validation de la cohérence de l’approche.....	39
6.1	Démarche de validation	39
6.2	Validation de la cohérence de l’approche avec le groupe témoin	39
6.3	Rencontre avec un intervenant en résolution de conflit agricole.....	40
7	Discussion.....	43
7.1	Expérimenter l’approche sur le terrain	43
7.2	Accompagner les intervenants, une étape essentielle	44
7.3	Application à d’autres secteurs	44
8	Conclusion	47
	Références.....	49
	Annexe A – La grille d’analyse	55
	Annexe B - Ébauche du guide d’accompagnement	61

Liste des tableaux

Tableau 1. Rencontres des comités consultatif et scientifique	6
Tableau 2. Termes de recherche	7
Tableau 3. Bases de données retenues	8
Tableau 4. Exemple de partie prenante.....	37

Note des auteurs

Le présent rapport fait état des étapes franchies au cours du projet de recherche intitulé : « Développement d'un modèle d'approche multidisciplinaire visant l'amélioration de la cohabitation entre les productions animales et le milieu rural ». On y retrouve de l'information quant au cheminement de l'équipe tout au long du développement de l'approche.

Notez que cette approche ne prétend pas se substituer aux pouvoirs en place, notamment aux autorités judiciaires, ni aux éléments normatifs existants. Certains problèmes de cohabitation requièrent de façon primordiale d'y avoir recours.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

1 Mandat de l'équipe de recherche

1.1 Constats de départ

Dans un contexte où le pourcentage de la population qui vit de l'agriculture diminue sans cesse, même en milieu rural (Bollman, 2006), et où la population est de moins en moins en contact avec le travail agricole, il n'est pas étonnant que l'usage des terres soit objet de controverses, voire de discorde. En effet, le portrait de l'agriculture a beaucoup changé lors des dernières décennies. Les fermes sont plus grandes, plus spécialisées pour certaines productions et leur nombre décroît lentement au fil des ans. De plus, la distance entre les zones agricoles et celles plus urbaines a diminué: aujourd'hui, environ 70 % de toute la valeur des productions agricoles québécoises provient de fermes situées à moins de 75 kilomètres de l'une des six zones urbaines de la province de Québec (UPA, 2008). L'expansion des municipalités a aussi contribué à cette plus grande proximité entre l'agricole et le résidentiel.

Le milieu rural de façon plus générale est en pleine mutation. La proportion des agriculteurs diminue vis-à-vis d'autres résidents ruraux, notamment suite à l'installation à la campagne de nombreux non-agriculteurs, et les contacts entre différents groupes sociaux augmentent. Il est important, toutefois, d'éviter la tentation de simplifier les dynamiques en cours en projetant une image qui oppose agriculteurs et néo-ruraux, car les dynamiques sociales en milieu rural impliquent de nombreux acteurs, situés différemment selon les questions abordées. Cette réalité amène certains auteurs à étudier la « gouvernance rurale », c'est-à-dire, les nouvelles pratiques visant à tenir compte des antagonismes sociaux (et des collaborations) entre des groupes aux intérêts variés (Woods, 2005). Les défis posés par la transformation de l'espace rural et de l'agriculture n'ont pas seulement intéressé les chercheurs; au cours des cinq dernières années, plusieurs politiques publiques québécoises ont abordé la question de la cohabitation en milieu rural.

En ce qui concerne plus précisément la cohabitation entre les productions animales et le milieu rural, les résultats dégagés lors d'une recension systématique des écrits ont démontré que des élevages animaux, dont un type spécifique d'élevage — la production porcine — peuvent entraîner des impacts quant à la qualité de vie globale et à sa dimension sociale (Brisson et al. 2009). En effet, la présence ou l'implantation de projets d'élevage animal à grande échelle, dont les porcheries, entretient des liens avec la présence de conflits et augmenterait l'opposition et les tensions sociales. Cette opposition provient de l'intérieur, peut polariser les relations et contribuer à l'instauration de sentiments négatifs au sein de la communauté. Ces sentiments semblent perdurer au fil du temps. Plusieurs facteurs alimentent cette opposition. Par contre, les liens de confiance entre agriculteurs et citoyens semblent la diminuer. Les fermes de production animale

suscitent donc des conflits, des discussions et des préoccupations au sein des populations étudiées. La qualité de vie réelle ou perçue s'en trouve affectée.

Il paraît donc nécessaire de gérer ces inquiétudes et ces effets afin d'éviter l'initiation et l'escalade de conflits. À partir des résultats disponibles via cette recension systématique des écrits, des actions à caractère social telles que la communication et l'intégration sociale des projets, tout comme des aspects techniques tels que la localisation de l'élevage ou encore les technologies mises en place, paraissent des solutions pertinentes. Par contre, les outils disponibles pour les intervenants aux prises avec la gestion de situation problématique de cohabitation sont limités. Peu d'entre eux sont proactifs ou encore adaptables aux particularités de la situation à améliorer. C'est dans ce contexte qu'une demande à l'IRDA a été faite afin de mettre en place un projet de recherche répondant à cette problématique.

1.2 Objectifs de la recherche

1.2.1 Objectif général

L'objectif général de ce projet de recherche était de développer une approche multidisciplinaire permettant d'améliorer la cohabitation entre les productions animales et les populations rurales avoisinantes.

1.2.2 Objectifs spécifiques

Plus précisément, ce projet visait trois objectifs spécifiques :

- Inventorier les facteurs sociaux et techniques ayant un impact sur la cohabitation entre les producteurs d'élevages d'animaux et les résidents ruraux;
- Développer une approche permettant à un intervenant d'améliorer la cohabitation dans une situation réelle ou projetée en prenant compte à la fois des facteurs sociaux et techniques;
- Valider la cohérence de l'approche développée auprès d'intervenants ayant une expérience dans le domaine.

1.3 L'équipe de travail

Afin de mener à bien le projet, l'IRDA s'est doté d'une équipe de travail. La composition de cette équipe devait faire en sorte que les expertises de ses membres couvrent autant les dimensions sociales que techniques liées à la cohabitation. Dans cette optique, l'équipe de travail était composée de :

- Stéphane P. Lemay, ing., P.Eng., Ph. D., chercheur principal du projet;

- Martin Belzile, ing., M. Sc., chargé de projet;
- Mary Richardson, Ph. D., anthropologue;
- Joëlle Gauvin-Racine, M. A., anthropologue.

L'équipe a aussi bénéficié du soutien d'une technicienne en bibliothéconomie, Annie Falardeau, pour identifier des sources de données.

1.4 Comités de suivi

Le travail de l'équipe se devait d'être encadré par des spécialistes du milieu. Deux comités ont donc été créés, soit un comité scientifique et un comité consultatif. Le rôle du comité scientifique a été de s'assurer de la validité scientifique des démarches entourant le développement de l'approche proposée, en partant des relevés bibliographiques jusqu'à la validation de l'approche. Il était composé des personnes suivantes :

- Geneviève Brisson, LL. B. Ph. D., anthropologue, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- Stéphane Godbout, ing., agr., P. Eng., Ph. D., chercheur en ingénierie agricole, IRDA;
- Guy Mercier, Ph. D., professeur titulaire, Département de géographie, Université Laval.

Pour sa part, le comité consultatif était composé de professionnels du milieu agricole ayant une expertise sur la question de la cohabitation en milieu agricole. Les membres du comité ont eu pour rôle de s'assurer de l'adéquation entre l'approche proposée par l'équipe de travail et les besoins du milieu agricole. Le comité était formé des personnes suivantes :

- Daniel Bernier, Union des producteurs agricoles (UPA), promoteur du projet;
- Denise Audet, UPA;
- Farid Harouni, Fédération Québécoise des Municipalités;
- Marc Trudelle, Fédération de producteurs de porc du Québec;
- Marc-André Bertrand, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec (MAPAQ);
- Pierre Caza, UPA;

— Pierre Bouffard, UPA;

Depuis le démarrage du projet, six rencontres impliquant les différents comités ont eu lieu, soit trois pour le comité scientifique et trois autres incluant à la fois les comités scientifique et consultatif (tableau 1). Ces rencontres ont permis de valider les différents facteurs utilisés pour l'approche et de s'assurer de leur pertinence.

Tableau 1. Rencontres des comités consultatif et scientifique

Activités	Date	Comité présent*
Réunion de démarrage : concertation autour de la démarche à suivre et consultation à propos du plan de travail.	Octobre 2009	CC et CS
Suivi de la revue de littérature et précision des fondements de l'approche.	Décembre 2009	CS
Bonification de la grille de facteurs et des étapes principales de l'approche.	Avril 2010	CS
Présentation de l'approche complète avant une validation de la cohérence de celle-ci auprès d'intervenants du milieu.	Mai 2010	CC et CS
Évaluation de l'aspect scientifique du rapport final.	Janvier 2012	CS
Évaluation globale du rapport final.	Février 2012	CC et CS

* CC : Comité consultatif, CS : Comité scientifique

2 Faits saillants de la revue de la littérature

Dès le départ, l'équipe de travail a considéré qu'une approche multidisciplinaire permettant d'améliorer la cohabitation entre les productions animales et les populations rurales avoisinantes se devait d'être basée sur la recherche pertinente dans différents domaines. Le premier objectif spécifique étant d'inventorier les facteurs sociaux et techniques ayant un impact sur la cohabitation, une revue de la littérature portant sur ce sujet a été amorcée.

2.1 Méthode de recherche documentaire

Le point de départ en ce qui concerne les facteurs sociaux était une revue systématique de la littérature réalisée par Brisson et al. (2009). Cette revue porte principalement sur l'impact de la production porcine sur la qualité de vie des populations rurales. En élargissant le domaine de recherche au-delà de la production animale (trop restreinte pour pouvoir fournir un nombre intéressant d'écrits), nous espérions pouvoir dresser un portrait global des facteurs sociaux ayant un impact sur la cohabitation.

Les termes de recherche ayant été choisis se divisent en trois grandes catégories (tableau 2). Chaque catégorie comprend plusieurs acceptions considérées pour la recherche documentaire. Au moment d'utiliser les moteurs de recherche, ces termes sont combinés par des indicateurs booléens (AND, OR).

Tableau 2. Termes de recherche

Social	AND	Agriculture	AND
Cohabitation		Rural	Protestation
Conflit/Conflict		Agriculture	Tension
Répercussions sociales		Ferme/Farm	Manifestation
Conséquences sociales		Aménagement/Land use	Opposition
Relations rurales		Développement rural	Plainte/Complaint
Voisin/neighbor/ neighbour		Élevage/Livestock	Controverse/Controversy
		Production animale	Conflit/Conflict

Certaines bases de données de littérature scientifique ont été sélectionnées (tableau 3). De plus, la recension des écrits a été étendue à la littérature grise disponible sur Internet, tels les documents de différents ministères, de centres de recherche ou d'organismes non gouvernementaux.

Tableau 3. Bases de données retenues

Articles scientifiques
Ebsco (Psycho Behave, Academic Search Premier, Family & Society, Intern. Political Science, Medline, Urban Studies)
Agricola, CAB, Biosis, Pollution Abstracts, CPI-Q
CSA (AEBA, BioOne, EconLit, Francis, Pollution, PsychInfo, SSA, SA, Worldwide Political Science Abstracts, Health Science, Geo Ref)
Compendex
Web of Science
PubMed
Current Contents
Ovid
Littérature grise et ouvrages
Ariane
Google Scholar

Pour chaque base de données, les termes de recherche ont été entrés dans le moteur de recherche (en couplant les mots-clés principaux ou leurs sous-entrées). Les résumés des articles identifiés ont été examinés pour leur pertinence par rapport à la question de la cohabitation, et une première sélection a été effectuée. Les articles retenus ont été obtenus et analysés pour en extraire les facteurs favorisant ou nuisant à la cohabitation harmonieuse. La très grande majorité des écrits n'était pas pertinente pour le sujet de ce projet. En effet, assez peu d'études concernent le sujet de la cohabitation et des relations en milieu rural dans un contexte de controverse, de conflit, ou de tension.

Suite à ce constat, il a été décidé, en accord avec le comité scientifique, d'élargir la recherche de documents à la littérature grise et à d'autres méthodes et approches d'intervention semblables. Des approches de cogestion des ressources naturelles, d'évaluation d'impacts sociaux, d'analyse des systèmes sociaux, l'approche territoriale intégrée et d'autres outils visant à analyser les dynamiques sociales et territoriales ont ainsi pu être identifiés. Plusieurs de ces approches seront présentées ci-bas. Cette étape a en outre permis de constater la pénurie d'outils dans un contexte tel que celui de ce projet.

Par ailleurs, la revue a également porté sur les facteurs techniques ayant un impact sur la cohabitation. L'influence d'éléments tels que l'emplacement des bâtiments, l'entreposage des déjections et l'épandage de ces dernières a été pris en considération.

Dans les sections qui suivent, nous présentons ce qui a été retenu de la revue de littérature en lien avec la problématique de la cohabitation.

2.2 Choix des concepts

La terminologie utilisée pour parler des relations entre les différents acteurs en milieu rural varie, en particulier en ce qui a trait aux controverses entourant des activités ayant des impacts potentiels sur l'environnement et le milieu de vie, dont les activités agricoles.

Aux fins du présent projet, le terme cohabitation a été utilisé, et ce malgré le fait qu'il fasse référence à des réalités diverses : cohabitation intergénérationnelle, cohabitation entre humains et animaux, et autres. Sa polyvalence sémantique nous semblait être un atout plutôt qu'une limite, car elle permet d'aborder à la fois la cohabitation entre individus ou groupes sociaux et la cohabitation entre usages du territoire.

De plus, la notion de cohabitation nous paraît davantage porteuse d'une analyse globale de la complexité sociale, en ce qu'elle ne se focalise pas sur un projet particulier, mais plutôt sur la cohésion sociale et la construction de liens entre résidents d'un même territoire. La cohabitation réfère ainsi au « vivre ensemble », c'est-à-dire, au fait de partager un territoire vécu avec d'autres acteurs. Envisagée de cette façon, la problématique de la cohabitation en milieu rural, et plus particulièrement la dimension des conflits autour de productions agricoles, se situe au carrefour de plusieurs champs de recherche et soulève diverses questions.

Les recherches et autres travaux actuels se penchant sur ces enjeux n'empruntent cependant pas toujours le concept de la cohabitation. En fait, de nombreux auteurs utilisent plutôt le terme d'acceptabilité sociale pour analyser des projets qui pourraient être l'objet de controverses publiques. Bien qu'il s'agisse d'un concept très utilisé dans le domaine des dynamiques sociales entourant des projets en milieu rural, la notion d'acceptabilité sociale a le désavantage d'être associée à des efforts visant à rendre un projet acceptable en faisant fi de ses qualités intrinsèques ou des intérêts réels du milieu. En ceci, elle peut traduire des visées instrumentalistes face à un projet spécifique, plutôt que de faciliter une lecture des dynamiques sociales au sein d'une communauté. Pour les besoins de cette recherche, la notion de cohabitation a donc été considérée plus ouverte et prometteuse.

Nous présenterons toutefois brièvement le terme d'acceptabilité sociale, afin d'éclairer le domaine et aider le lecteur à se situer. Selon Beck (2001), l'acceptabilité sociale est directement liée à la perception d'une menace qu'un projet peut laisser planer sur la vie ou la qualité de vie d'un milieu, donc sur la jouissance des biens et des activités humaines dans ce milieu. La réussite d'un projet dépend en grande partie de sa capacité à s'insérer socialement dans le paysage collectif. Pour y arriver, le projet doit correspondre aux valeurs et aux aspirations collectives. De plus, il doit être approprié par la communauté d'accueil (Fournier, 2009). L'acceptabilité sociale peut donc se définir comme l'assentiment d'une population donnée vis-à-vis d'infrastructures, de dispositifs, ou de pratiques pouvant avoir un impact sur ses usages ou ses valeurs (Beaudoin, 2006).

Différents auteurs identifient des facteurs qui peuvent influencer sur l'acceptabilité sociale. Santé Canada note que l'accumulation des frustrations nuit à l'acceptabilité sociale. Il peut s'agir de la perception d'une iniquité sociale ou de l'exaspération de la population d'une région où sont mis en œuvre un trop grand nombre de projets litigieux ou encore de régions déjà polluées. Il s'agirait d'une sorte de saturation psychosociale qui fait que, même des projets qui amélioreraient la situation existante, ceux-ci en arrivent à être considérés comme suspects et rejetés. De plus, certaines composantes du projet peuvent agir comme détonateurs de conflits, par exemple la présence d'une multinationale, la détérioration de la qualité visuelle du paysage, les odeurs désagréables, etc. (Santé Canada, 2005).

Selon un rapport de l'UQAR (Saucier et al., 2009), un des facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale est la légitimité de la décision à la fois en termes de processus décisionnel et d'équité de la décision. L'acceptabilité sociale doit donc se construire à partir de processus démocratiques qui font intervenir la participation citoyenne. Il est donc possible de constater que l'acceptabilité n'existe pas a priori; elle se construit à travers un processus social. « L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain. » (Caron-Malenfant et Conraud, 2009). En ce sens, les travaux sur l'acceptabilité sociale peuvent informer le présent projet de recherche, qui vise aussi à tenir compte des préoccupations des citoyens, et à bâtir les conditions—les meilleures possibles dans ce cas—pour la réalisation de projets en milieu rural.

2.3 La gestion des ressources naturelles et les conflits d'usage

La problématique de la cohabitation entourant les productions animales s'inscrit au sein du domaine plus vaste de la gestion des ressources naturelles, souvent source de tensions et de conflits.

La distinction entre tensions et conflits est délicate à analyser. Selon Torre et al. (2010), on appellera « conflit » toute tension qui se transforme en affrontement déclaré, qui passe par l'engagement d'une ou plusieurs des parties en présence. En effet, l'émergence d'un conflit fait suite à un engagement explicite des acteurs, qui se traduit par un passage à l'acte : menaces, voies de fait, recours aux tribunaux, actes techniques, signaux (panneaux d'interdiction...). On réservera donc le terme « conflit » à ces situations où il y a engagement ou passage à l'acte, et on parlera plutôt de « tension » pour désigner une opposition sans engagement des protagonistes.

Les tensions et conflits en matière d'environnement et de ressources naturelles concernent notamment les façons de gérer et d'exploiter l'eau, le sol et le sous-sol. Il y a plusieurs

raisons qui expliquent pourquoi l'exploitation des ressources naturelles donne lieu à des conflits. Buckles et Rusnak (1999) en identifient quatre :

- Les ressources naturelles sont intégrées à l'environnement ou enclavées dans un espace où les actes d'une personne ou d'un groupe peuvent avoir des répercussions qui dépassent de beaucoup le lieu en question;
- Les ressources naturelles sont intégrées dans un espace social commun où des relations complexes et inégales sont établies entre une large gamme d'acteurs sociaux;
- Les ressources naturelles deviennent de plus en plus rares en raison de la rapidité du changement environnemental, de l'accroissement de la demande et de leur répartition inégale;
- Les ressources naturelles ont une forte valeur symbolique, notamment par leur association à des modes de vie, des identités et des rôles sociaux.

La problématique de la cohabitation s'inscrit de façon plus pointue au sein du domaine des conflits d'usage et de voisinage. On peut observer que les espaces ruraux, naturels et périurbains apparaissent aujourd'hui comme des réceptacles importants de tensions et de conflits. Ces controverses s'expliquent par le caractère multifonctionnel des espaces ruraux, qui remplissent plusieurs fonctions, dont une fonction économique (production, tourisme), une fonction résidentielle, une fonction écologique (conservation du patrimoine naturel, régulation des processus écologiques) et une fonction culturelle (conservation du patrimoine rural). Les usagers des espaces ruraux, qu'ils soient résidents permanents, occasionnels, agriculteurs « de souche » ou néo-ruraux, ont donc des intérêts, des priorités et des visions différents des fonctions et du devenir du territoire rural (Torre et Caron 2001, Torre et Caron 2005). On peut penser, outre les activités agricoles, aux installations portuaires, aux projets de production d'énergie (hydroélectrique, éolienne), aux développements résidentiels et aux projets industriels, autant de motifs de controverses qui donnent lieu à des oppositions parfois passionnées.

Dans le cadre d'un programme d'études sur la conflictualité au sein des espaces naturels, ruraux et périurbains sur le territoire français, différentes équipes ont mené des recherches qui ont ensuite été mises en commun (Torre et al. 2006, Kirat et Torre 2004, Torre et Caron 2005, Torre et Caron 2001). L'analyse des chercheurs se base sur trois sources de données, soit les enquêtes à dire d'experts (entrevues), les contentieux juridiques et les articles de la presse quotidienne régionale, et ce, dans trois régions de France. La grille d'analyse qu'ils ont développée pour analyser les conflits comprend :

- La matérialité du conflit : sa localisation, sa date approximative, sa durée, et le déroulement et la nature des espaces support de la relation conflictuelle;

- Les acteurs du conflit : acteurs porteurs d'un usage productif de l'espace (exploitants agricoles ou forestiers, artisans et industriels, producteurs de services récréatifs...) contre acteurs porteurs d'un usage non productif (résidents, chasseurs, pêcheurs, sportifs, randonneurs, touristes, résidents secondaires...);
- Les motifs du conflit et son origine : le motif peut être matériel, lié à la modification d'un bien ou d'un usage, ou à l'anticipation d'une modification. Les causes matérielles peuvent être liées à l'émission des effets externes négatifs (pollution, odeurs, écoulement des eaux, construction, dégradation ou destruction d'un bien, aménagement d'un bien ou un espace, problème d'accès, ou autres);
- Les manifestations des conflits : actions judiciaires, voies de fait, actions symboliques, et ceci entre individus ou groupes;
- Les modes de prévention et de gestion des conflits : phases de tensions, de conflits, d'affrontement, d'accommodements, d'arrangements;
- Les issues des conflits : acte technique, dédommagement, planification spatiale, suppression ou déplacement de l'activité.

Suite à la mise en commun des différentes recherches menées dans le cadre de ce programme, les auteurs en arrivent à plusieurs conclusions générales qui peuvent être éclairantes pour nous :

- Les conflits sont génériques, mais ont des manifestations et des développements variés;
- La dimension spatiale joue un rôle important dans la survenance des conflits, et encore davantage dans les tensions, notamment parce les conflits éclatent entre des acteurs qui se trouvent dans des situations de contiguïté, de proches voisinages, ou qui prétendent à des usages différents du même espace ou du même lieu;
- Beaucoup de conflits sont anticipés (ou préventifs). Ils visent à empêcher une action que l'on craint ou à laquelle on s'oppose, et signalent à l'adversaire qu'on est prêt à se battre;
- Il y a souvent confusion entre usages et usagers de l'espace, confusion qu'il faut éviter, car un même acteur (usager) est souvent porteur d'usages différents, et les acteurs d'une même catégorie ne réagissent pas tous de la même façon;
- Tensions et conflits ont des évolutions contrastées et se manifestent comme des moments particuliers dans un processus de gouvernance. Il y a des phases alternées de conflictualité et d'apaisement, voire de négociation, le processus a un côté « conflictivoïde » et un côté coopératif;

- Les conflits sont toujours liés à la nouveauté, en particulier à la survenance de nouvelles actions. Il s'agit souvent d'innovations (sociales, organisationnelles, technologiques). Les opposants ont tendance à se regrouper au sein de communautés, de groupes, ou d'associations qui vont les représenter lors des débats ou des confrontations ou qui peuvent défendre leurs intérêts devant la justice. La médiatisation joue un grand rôle, avec une mobilisation éventuelle de la presse, des radios, ou de la télévision, et des activités de lobbying;
- Les conflits apportent le changement et constituent une manière de modifier les règles et les règlements. La gouvernance des territoires suppose des procédures de coopération entre des acteurs porteurs d'usages, de représentations et de projets différents, des acteurs qui établissent des accords ou des compromis autour de formes de règlements forcément instables et sujettes à des remises en question. Ces accords sont le fruit de négociations qui supposent un apaisement temporaire des tensions pour en arriver à une solution. Les acteurs acceptent de renoncer à une partie de leurs exigences et de leurs revendications afin de prendre en compte une partie des demandes de leurs opposants;
- Les conflits sont des luttes de pouvoir.

Ces travaux constituent une source d'inspiration conceptuelle plus que factuelle, car le contexte et les catégories de conflit étudiées ont peu en commun avec le présent projet. L'identification des parties prenantes faite par les auteurs ainsi que les sources d'information utilisées peuvent cependant être mises à profit pour notre démarche. De plus, les conclusions peuvent servir de constats importants pour orienter des intervenants faisant face à des conflits de cohabitation impliquant des activités agricoles au Québec.

2.4 Tensions entourant les productions agricoles

Tout comme la gestion des ressources naturelles en général, les activités agricoles peuvent, pour les mêmes raisons, être source de tensions voire même de conflits. Pour reprendre les constats de Buckles et Rusnak (1999) : 1) elles ont des répercussions qui dépassent la ferme; 2) elles s'inscrivent au sein d'un espace social complexe; 3) les ressources utilisées ne sont pas toutes renouvelables; et 4) l'agriculture est non seulement une activité productive, mais aussi un métier, un mode de vie. L'agriculture constitue en effet une référence identitaire pour ceux et celles qui la pratiquent (Marchand, 2009).

Alors que les agriculteurs considèrent généralement l'espace rural comme un lieu de production, les voisins qui ne pratiquent pas l'agriculture le considèrent davantage comme un lieu qui offre un mode de vie attrayant où figurent de grands espaces et de la tranquillité (MALBC, 2006). Ces différentes perspectives sur l'espace rural et les diverses façons dont les résidents l'utilisent sont parfois incompatibles. Le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique s'est penché sur ces questions, et dresse une

liste des activités agricoles pouvant affecter la compatibilité de celles-ci avec l'usage résidentiel (MALBC, 2006).

Pour les productions animales, on note l'entreposage et l'épandage de fumier, qui exigent des distances séparatrices importantes; les bâtiments d'élevage, qui contiennent souvent des systèmes de ventilation et de nettoyage produisant des odeurs et de la poussière; et les cultures fourragères et l'ensilage, qui impliquent la circulation de camions et de tracteurs et donc du bruit, des odeurs et de la poussière.

Du côté des productions horticoles, on recense les désagréments que peuvent occasionner l'irrigation, la fertilisation, l'application de pesticides, les dispositifs d'éloignement des oiseaux, la circulation de camions lourds, le sarclage mécanique, la récolte ainsi que les serres. Ce bilan permet de constater que même les productions fruitières, horticoles et vinicoles, qui jouissent d'une image généralement plus positive chez les non-agriculteurs, peuvent être l'objet de critiques concernant leurs impacts environnementaux. Par exemple, en plus de l'impact sur les eaux souterraines découlant de l'utilisation de pesticides agricoles qui y est faite, on reproche aux vignobles clôturés de nuire aux corridors migratoires (Friedland, 2000).

Mais les non-agriculteurs ne sont pas les seuls à subir des inconvénients de la proximité entre les activités agricoles et les activités résidentielles, récréatives, commerciales ou institutionnelles. Les agriculteurs vivent également des désagréments occasionnés par les activités de leurs voisins. Le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique note que ces nuisances peuvent entre autres provenir, des résidents qui passent sur les terres agricoles sans autorisation, des chiens qui se promènent librement, des dommages aux cultures ou aux équipements, des déchets laissés sur les terres agricoles, des vols de cultures ou de biens, du harcèlement des animaux d'élevage, d'inondations ou encore de circulation accrue.

De plus, les conflits d'usage ne surviennent pas uniquement entre les producteurs agricoles et les non-agriculteurs, ou les « néo-ruraux », malgré l'image qui en est souvent véhiculée. En fait, des tensions peuvent également survenir entre les producteurs agricoles de différents secteurs de production. Par exemple, la poussière provenant de la production de volaille peut se déposer sur les cultures de petits fruits (bleuets, framboises, fraises) des producteurs voisins, et les troupeaux de bovins peuvent être effrayés par les canons à propane des producteurs fruitiers qui les utilisent afin d'éloigner les oiseaux. De plus, les cultures biologiques peuvent être contaminées par les pesticides appliqués à proximité par des producteurs conventionnels ou par les pollens des cultures transgéniques, ce qui peut entraîner la perte de la certification biologique pour la culture en question, et donc une perte de revenus (Richardson, 2008). D'ailleurs, un Guide du bon voisinage est publié par le Syndicat des producteurs de grains biologiques, le CRAAQ et la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec pour aider les producteurs à s'entendre entre eux.

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) fait état de ce type de tensions dans un contexte québécois. On constate que les rapports entre agriculteurs et citoyens ont changé au fil des ans sous l'effet des défenseurs de l'environnement, des odeurs liées aux élevages de plus grande taille, des maladies liées à la production agricole (la crise de la vache folle, la fièvre aphteuse, la grippe aviaire et des intoxications alimentaires), de la controverse entourant les cultures transgéniques et d'autres enjeux liés aux activités agricoles, mais qui dépassent largement ce secteur. La perte de confiance envers les producteurs agricoles fait partie de ce climat ayant changé au fil des dernières décennies, et ce, malgré les efforts pour améliorer la performance environnementale et pour favoriser la cohabitation harmonieuse. La Commission juge qu'il est important que la société se rallie autour d'une vision de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui reconnaît son rôle socio-économique et sa contribution à la dynamique de l'occupation des territoires et qui concorde avec les fondements du développement durable (CAAAQ, 2008).

2.5 Impacts des productions animales

Les résultats dégagés lors d'une recension systématique des écrits démontrent que des élevages animaux, dont un type spécifique d'élevage (la production porcine), peuvent entraîner des impacts quant à la qualité de vie globale et à la cohésion sociale (Brisson et al., 2009). En effet, la présence ou l'implantation de projets d'élevage animal à grande échelle, dont les porcheries, implique parfois la présence de conflits et augmenterait l'opposition et les tensions sociales. Cette opposition provient de l'intérieur, et peut ainsi polariser les relations et contribuer à l'instauration de sentiments négatifs au sein de la communauté. Ces sentiments semblent perdurer au fil du temps. Plusieurs facteurs alimentent cette opposition. Par contre, les liens de confiance entre agriculteurs et citoyens semblent la diminuer. Les fermes de production animale suscitent donc des conflits, des discussions et des préoccupations au sein des populations étudiées. La qualité de vie réelle ou perçue s'en trouve affectée notamment en lien avec une augmentation des problèmes de santé, une diminution de la qualité de l'eau potable et les limites accrues à la jouissance de la propriété et des lieux publics, ainsi qu'aux activités quotidiennes (Brisson et al., 2009).

D'un côté, certains facteurs peuvent influencer négativement la perception qu'en ont certains résidents ruraux. Par exemple, un faible sentiment de contrôle des émissions d'odeur augmenterait la nuisance perçue (Thu 1995, Von Essen 2005). Il est donc plausible que l'ensemble des facteurs affectant l'émission d'odeur à partir des bâtiments ou des autres activités liées aux productions animales puisse avoir un impact négatif sur la qualité de vie perçue par les résidents voisins de productions animales. Parmi les autres facteurs ayant un impact négatif, on compte la taille des fermes qui est positivement corrélée avec l'ampleur des controverses (Reisner et Taheripour, 2007) ainsi que le type d'élevage. En effet, les élevages porcins seraient perçus comme étant plus nuisibles que les élevages bovins (Merchant et Ross, 2002).

D'un autre côté, il est reconnu qu'une communication efficace des risques contribuerait à améliorer la perception des résidents quant à leur qualité de vie (Brisson et al., 2009). De plus, les fermes existantes seraient plus acceptables que les nouveaux projets et il en serait de même lorsque les installations sont modernes (Mann et Kögl, 2003). Enfin, les effets positifs de la production agricole sur son milieu (tels l'attrait touristique, la création d'emplois, la contribution à l'économie locale) permettent de contribuer positivement à la qualité de vie des populations environnantes, notamment par sa contribution à la vitalité du milieu et son potentiel de revitalisation (Jean, 2003) et les rendraient plus acceptables.

L'agriculture peut ainsi avoir des effets tant négatifs que positifs sur les liens sociaux, en particulier lorsque des controverses se manifestent et augmentent les hostilités et les tensions locales. De telles controverses peuvent polariser les individus et les groupes sociaux au sein d'une communauté et affecter les liens familiaux et amicaux. De plus, le sentiment d'appartenance et les valeurs communautaires peuvent s'en trouver diminués. Lorsque ces controverses sont mal gérées, elles peuvent diminuer la confiance envers les institutions démocratiques et entraîner des sentiments de perte de capacité d'agir sur le plan communautaire. De plus, la controverse (autant ou plus que la production agricole en soi) peut avoir des effets sur l'état psychologique des citoyens, augmentant les craintes personnelles et le sentiment d'insécurité, la colère et l'anxiété (Brisson et al., 2009). Comme notées ci-haut, ces tensions sociales sont vécues par les agriculteurs et les non-agriculteurs et affectent donc l'ensemble des membres d'une communauté.

En contrepartie, différents facteurs ont pour effet de diminuer les controverses et donc de préserver les liens sociaux. D'abord, les fermes d'élevage existantes seraient plus acceptées que de nouveaux projets, notamment parce qu'on en connaît déjà les avantages et les inconvénients. Aussi, la confiance envers les agriculteurs constitue une source de capital social qui peut diminuer les inquiétudes des citoyens. Ensuite, l'information sur le projet, les retombées économiques locales ainsi que l'engagement personnel du producteur dans son milieu sont autant d'éléments qui diminueraient la controverse entourant une ferme animale de grande taille. L'acceptabilité sociale de ces fermes semble augmenter lorsque les installations sont modernes et éloignées des voisins (Brisson et al., 2009).

Quelques études portant sur des cas particuliers méritent d'être mentionnées brièvement, car elles permettent d'identifier des facteurs influençant l'acceptabilité sociale et la cohabitation avec les activités d'élevage porcin, et nous ont donc été utiles dans le développement de l'approche présentée ci-dessous.

Une recherche québécoise ayant mené à un mémoire de maîtrise effectué au Québec a permis d'analyser un échantillon de huit municipalités ayant sur leur territoire une entreprise porcine (Aubin et Forget, 2001). Deux des huit cas étaient non-problématiques et socialement acceptés, quatre cas étaient problématiques et n'étaient pas socialement acceptés, tandis que les deux autres cas posaient problème au départ, mais ont été

acceptés socialement. L'analyse permet aux auteurs d'identifier trois grandes catégories de facteurs influençant l'acceptabilité sociale d'un projet porcin. D'abord, les préoccupations à l'égard des odeurs et les risques de pollution ont pour effet de rendre un projet moins accepté. Ensuite, les retombées économiques locales d'un projet et ses effets possibles sur les autres activités économiques (ex. récréotouristiques) ont un impact sur l'acceptabilité sociale. Dans les cas où un projet est prévu dans une région où la collectivité retire beaucoup de bénéfices de l'activité agricole, il est plus facilement accepté, alors qu'en contexte plus urbain, il l'est moins. Enfin, le rôle de la municipalité semble constituer un facteur important dans la cohabitation harmonieuse; lorsque les élus font preuve de leadership, la population est davantage confiante et les situations conflictuelles se gèrent mieux, alors qu'une gestion qui manque de transparence tend à nuire à la cohabitation. En termes de pistes de solution, les auteurs affirment qu'il est possible d'agir sur la nature du projet, sur la participation publique ou encore sur les arrangements institutionnels afin d'obtenir une meilleure cohésion sociale. Ils soulignent, de plus, l'importance du dialogue, qu'il faut tenter de préserver sans quoi la situation a tendance à s'envenimer.

Une étude portant sur la lutte des citoyens de Grandes-Piles et de Saint-Roch-de-Mékinac (Mauricie) contre l'implantation de porcheries sur leur territoire (Doré, 2006) permet de faire quelques constats par rapport à un cas où un groupe de citoyens rejetaient la cohabitation avec une entreprise de production porcine. L'auteur y identifie les différents acteurs en présence, qui se divisent en protagonistes et en opposants de la lutte contre la porcherie. Cette étude jette davantage un éclairage sur les dynamiques de mobilisation contre un projet porcin que sur la cohabitation comme telle, et ne visait pas à proposer des pistes pour favoriser la cohésion sociale. Elle demeure néanmoins un cas intéressant pour l'identification des parties prenantes et des dynamiques de résistance à des projets porcins au Québec.

Une recherche plus récente a quant à elle permis de tester auprès de citoyens l'effet de deux techniques d'incorporation de lisier, séparément et en combinaison avec une séance d'information sur les pratiques d'épandage (Lemay et al. 2008). La recherche a démontré que l'acceptabilité sociale d'une production porcine pouvait être améliorée par l'utilisation de meilleures technologies ayant des incidences réduites sur l'environnement. Qui plus est, l'impact sur l'acceptabilité sociale est accru si l'utilisation de technologies efficaces est jumelée à une communication sur les pratiques agricoles. Cette étude est en lien avec le présent mandat visant à développer une approche pour améliorer la cohabitation à l'aide de solutions à la fois techniques et de sociales.

2.6 La prise en compte des préoccupations des citoyens

L'ensemble de ces études indique qu'une prise en compte défailante des préoccupations des citoyens constitue un facteur qui risque d'exacerber les controverses et d'aiguiser les tensions sociales, d'où l'importance de mieux en tenir compte. Or, les études portant sur

la prise en compte de ces préoccupations sociales notent que les approches de gestion autoritaires dominant. Trop souvent, de telles approches excluent les citoyens et les groupes d'intérêt des processus décisionnels (Brisson et al., 2009).

Par exemple, une étude récente portant sur les consultations publiques sur l'implantation des projets porcins au Québec permet d'analyser ce dispositif de prise en compte des préoccupations des citoyens et d'en évaluer la pertinence (Brisson et Richardson 2008, Brisson 2008). Les conclusions préliminaires font état des possibilités d'accroître les tensions sociales au sein des communautés. Plutôt que de permettre un réel dialogue, les « consultations publiques » s'avèrent en fait des séances d'information au cours desquelles les citoyens ne peuvent poser des questions que sur cinq mesures d'atténuation des odeurs et les experts ministériels ne font que présenter des réponses sur les lois et les normes en vigueur.

Ces constats soulignent le fait que les modalités d'intervention sociale (telle la démocratie participative) ne sont pas une panacée, et que lorsque les attentes citoyennes face à cette participation ne sont pas comblées, de nouvelles controverses peuvent surgir, aggravant les impacts sociaux (Schnebelen et al. 2007, Brisson 2008, Nicourt et Girault 2006).

3 Politiques publiques et outils d'intervention

Suite aux différents constats qui ont émergé de la revue de la littérature scientifique, nous avons réfléchi au deuxième objectif spécifique du projet, qui était de développer une approche permettant à un intervenant d'améliorer la cohabitation dans une situation réelle ou projetée en prenant compte à la fois des facteurs sociaux et techniques.

Dans les sections qui suivent, nous présentons d'abord des politiques publiques au Québec qui abordent la question de la cohabitation en milieu rural. Nous discutons ensuite des « guides de bon voisinage » ayant été produits dans le but de favoriser celle-ci. Puis, nous nous penchons sur des mécanismes de résolution de conflits liés aux activités agricoles ayant été mis en place dans d'autres provinces canadiennes. Enfin, nous introduisons certaines approches collaboratives de gestion des ressources naturelles qui nous ont inspirés dans l'élaboration de l'approche présentée ici.

3.1 La cohabitation dans les politiques publiques

Plusieurs politiques publiques québécoises mentionnent la cohabitation rurale. Nous les présentons ici en faisant ressortir comment elles abordent la question. Le *Plan stratégique 2005-2008* du MAPAQ (MAPAQ, 2005a) identifie la cohabitation harmonieuse comme un des principaux enjeux du secteur agricole. Toujours associée intimement à la protection de l'environnement, la cohabitation repose ici sur des stratégies agroenvironnementales qui se traduisent par des actions et des mesures techniques ou financières.

Un autre document du MAPAQ, destiné cette fois aux agriculteurs, décrit et évalue différentes pratiques en fonction de leurs impacts environnementaux. Il s'agit de *Bonnes pratiques environnementales pour votre entreprise agricole* (MAPAQ, 2005b). Parmi les impacts favorables sur la biodiversité, les changements climatiques, la santé des sols, la productivité, et la qualité de l'eau, se retrouve aussi le bon voisinage. Dans ce document, le lien est fait entre pratiques environnementales et cohabitation harmonieuse.

Le *Plan concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse* (MAPAQ, 2007) est un plan conjoint du MAPAQ, du MDDEP et de l'UPA visant une meilleure protection de l'environnement et une cohabitation harmonieuse entre les acteurs des zones rurales. Parmi les enjeux prioritaires identifiés, on considère que « le secteur doit relever le défi d'établir un consensus avec les autres membres de la société sur la qualité de vie en zone rurale. Les différents usages doivent s'insérer harmonieusement dans le milieu afin de ne pas se faire au détriment du développement de l'agriculture ni de la qualité de vie des collectivités ». Un des objectifs en ce sens est de faire connaître les réalités de l'agriculture, les réalisations des agriculteurs en agroenvironnement et la contribution de l'agriculture au développement socioéconomique des régions. On voit

donc que pour ces institutions, la communication auprès du public et du monde municipal a un rôle important à jouer en matière de cohabitation.

La *Politique nationale de la ruralité* vise elle aussi à établir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, et identifie la cohabitation entre les citoyens et les activités sur le territoire comme un des enjeux pour l'avenir de la ruralité (MAMROT, 2007). Solidarité rurale du Québec, instance-conseil en matière de ruralité, souligne quant à elle l'importance de prendre « des mesures pour réduire les tensions et assurer un développement équilibré des différentes fonctions du milieu rural » et souhaite voir une participation de toute collectivité touchée par des projets susceptibles d'avoir des répercussions sur la qualité de vie des citoyens (SRQ, 2006).

Cette brève revue de quelques politiques récentes au Québec permet de constater que la cohabitation fait désormais partie des discours de plusieurs organisations et est reconnue comme étant un enjeu incontournable. Cependant, le terme est abordé de différentes façons et il n'en existe pas de définition claire ni consensuelle. De plus, sa mise en opération reste à développer.

En ce sens, un avis produit à l'Institut national de santé publique sur la relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines arrive à des conclusions semblables (Brisson et al 2010). Les auteures notent que les moyens pour atteindre les objectifs d'acceptabilité sociale des activités agricoles et de cohabitation harmonieuse entre ruraux sont peu développés dans les politiques publiques. Bien que certaines politiques publiques laissent entrevoir une préoccupation à ce sujet, peu empruntent des modes sociaux d'intervention, privilégiant des moyens techniques (notamment agro-environnementaux). Des mécanismes plus poussés pour faire face aux conflits d'usage et de cohabitation seraient donc bénéfiques, concluent les auteures.

3.2 Les guides de bon voisinage

La revue de littérature a permis de repérer d'autres approches et outils ayant été développés afin de guider des interventions dans des contextes où un territoire est partagé par des acteurs multiples aux intérêts différents, voire divergents ou conflictuels. Le premier grand type d'approches recensées rassemble des guides visant à promouvoir les bonnes relations de voisinage entre les producteurs agricoles et les autres résidents du milieu rural.

Une partie de ces documents est informative et cherche à sensibiliser les résidents du milieu rural au sujet de la réalité du travail agricole, de même qu'à mettre en valeur certaines contributions de l'agriculture, notamment en termes économiques, tout en fournissant de l'information sur certains impacts des activités agricoles et sur les normes encadrant ces activités. Au Québec, un document de ce genre a récemment été produit par

l'organisme Au cœur des familles agricoles (2010). Le *Guide du bon voisinage* est d'abord d'un document descriptif qui passe en revue les activités et les tâches effectuées par les agriculteurs au fil des saisons. S'adressant aux non-agriculteurs, il comprend aussi des renseignements sur la réglementation en vigueur dans le secteur agricole.

Dans la même veine, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a publié une fiche technique *À quoi peuvent s'attendre les voisins de grosses fermes d'élevage* (MAAARO, 2006). Contrairement à ce que son nom laisse entendre, le document n'est pas destiné uniquement aux non-agriculteurs : il s'adresse aussi aux producteurs et suggère quelques bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne l'épandage et les distances séparatrices entre une ferme d'élevage et une autre forme d'utilisation des terres, de façon à favoriser la cohabitation harmonieuse.

Ces initiatives visent avant tout la prévention de conflits et misent sur l'information, le respect de la réglementation en vigueur, l'adoption de bonnes pratiques agro-environnementales et la communication entre agriculteurs et autres résidents du milieu rural. Elles n'évoquent cependant pas de mécanismes précis de prise en compte des préoccupations sociales ; de façon implicite, de telles publications laissent entendre que c'est aux voisins des producteurs agricoles à comprendre, à faire confiance et à s'adapter aux pratiques de ces derniers.

La Fédération des producteurs de porcs du Québec, quant à elle, a produit un guide intitulé *Comment vivre en harmonie* (FPPQ, 2005). Le guide s'adresse plus spécifiquement aux éleveurs porcins dont les projets d'implantation, d'agrandissement ou de remplacement de bâtiments sont soumis au processus de consultation publique, afin de leur permettre de s'y préparer. Plus largement, il propose une démarche pour favoriser l'acceptation sociale du projet, en amont de l'implantation. Il invite les producteurs, via une démarche axée sur le dialogue, à faire comprendre leur projet et à prendre en compte les préoccupations sociales exprimées localement. Bien qu'une telle démarche de la part d'un producteur apparaisse comme une initiative favorisant le maintien des liens sociaux au sein d'une communauté, on peut douter qu'il s'agisse d'une approche réaliste et suffisante dans un contexte où les relations sont tendues. Le fait qu'elle repose sur le producteur peut compromettre une véritable prise en compte des préoccupations sociales en raison de la partialité de ce dernier, qui peut rendre difficile tant la collecte des données (ex. certains groupes ou individus peuvent être réticents à participer) que leur interprétation. Celle-ci demande en effet de prendre un certain recul par rapport aux positions de chacun, y compris la sienne, ce qui n'est pas aisé lorsqu'on est promoteur du projet.

En somme, cet ensemble de guides comportent des informations qui peuvent contribuer à démystifier certaines pratiques agricoles, des invitations à tenir compte des réalités différenciées en milieu agricole et des suggestions d'initiatives pour favoriser de

meilleures relations de voisinage. Elles ne proposent cependant pas de démarches pour l'analyse des enjeux pouvant mener à un conflit, ni pour intervenir le cas échéant.

3.3 Les mécanismes et outils de résolution de conflits liés à l'agriculture

Le Conseil canadien de la gestion d'entreprises agricoles a produit un cahier intitulé *Cultiver de bonnes relations* (Carter et Owen, 2000) afin d'outiller les agriculteurs et leur permettre de prévenir et de résoudre des conflits communautaires. Le guide présente avant tout des conseils pratiques et des attitudes à adopter pour faire face à une situation de conflit. Référant abondamment à la littérature sur la résolution des conflits, en particulier aux pratiques liées au règlement extrajudiciaire des conflits, il suggère des voies d'intervention qui ont trait aux modes de communication et aux comportements à privilégier. On y présente un processus de résolution de conflits en dix étapes basé sur la prise en compte des intérêts (parfois sous-jacents) des parties en conflits, c'est-à-dire de leurs besoins, buts, préoccupations, craintes et valeurs. Celle-ci reste cependant générique et n'est pas associée à une grille d'analyse socio-environnementale précise.

Toujours au Canada, Caldwell et certains collaborateurs ont publié une série de documents (Caldwell 2006, Caldwell et al. 2004, Caldwell et al. 2002, Caldwell 2000) issus d'un projet de recherche lié à la production animale et sur les modèles de résolution de conflit. Ceux-ci dressent un inventaire des mécanismes législatifs et réglementaires encadrant l'établissement des installations d'élevage dans chacune des provinces canadiennes. Leur recherche a aussi documenté les modèles ou les mécanismes de résolution de conflits autour de la production animale dans quatre provinces (Ontario, Manitoba, Alberta et Nouveau-Brunswick). Les auteurs s'intéressent à des mécanismes dont la mise en place permet d'éviter que les conflits ne mènent directement à des procédures judiciaires.

Deux des modèles passés en revue (le *Farm Practices Review Board*, au Nouveau-Brunswick et le *Manitoba's Farm Practices Protection Board*) proviennent d'organismes (commissions) qui reçoivent les plaintes du public à propos de nuisances liées aux activités agricoles. Le rôle de ces commissions est avant tout de déterminer l'acceptabilité des pratiques agricoles, en protégeant les producteurs de poursuites pour des nuisances occasionnées par des pratiques agricoles acceptables ou normales selon des barèmes déjà établis. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, la Commission offre un service de médiation. Si celle-ci échoue, une audience a lieu. Bien que la Commission détermine l'acceptabilité d'une pratique, elle n'a pas l'autorité de faire une recommandation concernant la solution. Les auteurs notent, à propos de l'initiative manitobaine, que si le mécanisme fournit une alternative à des poursuites juridiques longues et coûteuses, il demeure un processus régulateur formel et ainsi, peut ne pas se solder par des relations de voisinage idéales (Caldwell, 2004).

Un autre des mécanismes inventorié par Caldwell et al. est le *Peer Advisors Program*. De la même façon que le font les organismes mentionnés ci-haut, le programme est initié suite aux plaintes du public. Dans le cas du *Peer Advisors Program*, cependant, le travail d'enquête (et, s'il y a lieu, d'interventions auprès de la ferme dont les activités sont en cause) est fait par un agriculteur faisant partie de l'équipe du programme. L'auteur souligne que cela est apprécié par les agriculteurs, qui ont confiance en leurs pairs et sont plus à l'aise avec ceux-ci qu'avec le gouvernement (Caldwell, 2004). Il s'agit d'un élément qui peut être pris en considération dans l'élaboration de notre approche. Par ailleurs, ces trois modèles ont peu à voir avec l'approche développée ici. Les problèmes y sont traités cas par cas, sur la base de plaintes, et la recherche d'informations vise avant tout à établir qui a raison ou qui a tort. De plus, ils mettent face à face des individus, plutôt que d'appréhender les enjeux de la cohabitation de façon plus globale.

Les recherches de Caldwell et al. font également état du processus de *Livestock Facilitated Community Consultation (LFCC)*, mis sur pied par le Manitoba Pork Council. L'initiative vise à pallier les tensions et les frustrations vécues lors des consultations publiques obligatoires précédant l'émission d'un permis. La LFCC apparaît comme une « consultation publique préconsultation publique ». La décision de tenir une LFCC est prise par la municipalité, qui doit cependant avoir l'accord du promoteur. Un facilitateur externe est alors engagé pour animer une rencontre où une présentation du projet est faite aux personnes concernées, qui peuvent exposer leurs préoccupations. Un remue-méninges a également lieu afin de trouver des pistes de solutions. Les auteurs rapportent que l'exercice est apprécié par les décideurs, car la LFCC permet de gérer les enjeux majeurs à l'avance, plutôt que d'être aux prises avec ceux-ci lors de la soirée de consultation publique officielle. La LFCC permet également aux producteurs d'entendre les préoccupations de la communauté, et augmente l'information partagée entre le promoteur et le public. Les travaux de Caldwell et al. ne précisent pas comment, au sein du mécanisme de LFCC, le travail du facilitateur permet de faire émerger et de prendre en compte les facteurs ayant un impact sur la cohabitation.

Enfin, le projet de recherche de Caldwell et al. a également mené à la production d'un manuel de formation intitulé *Community-Based Strategies for Resolving Agricultural and Land Use Conflict: Training resource Materials for Local Advisory Committees*. Il s'agit de matériel conçu pour assister les initiatives locales d'établissement de comités de médiation des conflits agricoles (*Local Advisory Committees*). La création de ces comités s'inscrit dans le cadre du *Nutrient Management Act (Bill 81)* qui reconnaît la nécessité de considérer le problème des conflits liés à l'agriculture et suggère pour ce faire l'utilisation de *Local Advisory Committees (LAC)*. Les LAC sont présentés comme étant ancrés dans la communauté (*community-based*) et comme une alternative à la voie judiciaire. Les LAC seraient moins onéreux et moins destructeurs des relations dans la communauté. Les auteurs ne précisent pas s'il s'agit de constats basés sur des études ou sur des a priori. Le manuel en question est écrit pour être enseigné par un formateur. On y fait un survol de différents concepts et approches de résolution de conflits, dans la veine

de la résolution extrajudiciaire de conflits (REC). L'accent est davantage mis sur l'explication de mécanismes génériques de résolution de conflits plutôt que sur un travail d'analyse des causes sous-jacentes. On y énumère différents types de facteurs entrant en jeu dans un conflit (aux échelles globale, communautaire et personnelle), mais sans préciser comment prendre en compte chacun de ceux-ci dans un cas précis. De plus, c'est encore une fois un regard sur les conflits en tant que manifestations de différends interpersonnels, plutôt que comme phénomènes plus larges mettant en cause des acteurs sociaux dont la place dans la collectivité, les préoccupations, les intérêts et les visions du monde peuvent différer, menant à des tensions, voire des conflits.

De nombreuses recherches en sciences sociales sur la gestion des ressources naturelles et les conflits d'usage, mentionnées ci-haut, indiquent pourtant les nombreuses dimensions sociales et collectives de ces conflits. Ayant récemment étudié le processus de consultation publique sur les projets porcins en vigueur au Québec, Brisson (2008) mentionne l'importance de la prise en compte « des enjeux que représente la négociation des droits individuels et collectifs, souvent portés par des acteurs ou des groupes d'intérêts ». Tout comme le formule cette auteure à propos des consultations publiques sur les projets porcins, on peut se demander, au sujet des approches de sensibilisation et de règlements de conflits passés en revue : « sont-elles des outils adéquats pour répondre aux recommandations d'ouverture et de participation aux prises de décision formulées par le BAPE en 2003 » ? Cette considération n'est pas marginale. Le rapport de la CAAAQ a indiqué la voie des « processus davantage participatifs pour la planification de l'aménagement et du développement des territoires ». C'est dans cette voie que nous nous engageons dans la prochaine section.

3.4 Les approches collaboratives de gestion des ressources naturelles

Au cours des 20 dernières années, on a assisté à l'émergence d'une multiplicité de projets de développement rural axés sur la gestion communautaire ou participative des ressources naturelles. L'essor de ces modes de gestion s'explique par une diversité de facteurs, notamment les critiques adressées aux modèles de conservation et de développement imposés et centralisateurs, les échecs du modèle de contrôle étatique et centralisé des ressources naturelles, les études sur les savoirs locaux et sur les systèmes de gestion communale des ressources (Gauvin-Racine, 2005).

L'objectif poursuivi ici n'est pas de décrire de façon exhaustive le vaste champ des approches et des méthodes participatives de gestion des ressources naturelles et d'aménagement du territoire, ni de préciser les différences entre chacune d'entre elles, mais plutôt de mettre en lumière comment la littérature sur les conflits et la collaboration dans la gestion des ressources naturelles ont permis de mieux comprendre les enjeux de la cohabitation. Ce champ est également très riche en termes de méthodologies d'intervention; les méthodes et dimensions qui ont été tirées de ce qui a été développé ailleurs et intégrées dans l'approche proposée seront donc présentées.

L'ouvrage *Cultiver la paix. Conflits et collaboration dans la gestion des ressources naturelles*, cherche à faire une évaluation critique de l'expérience acquise sur le terrain, dans le but d'informer la pratique de tous ceux qui s'intéressent à la gestion équitable et durable des ressources naturelles par les collectivités. Pour ces chercheurs, la gestion de conflits est une façon cruciale, mais constructive de s'attaquer aux problèmes relatifs aux ressources naturelles. Pour que puisse avoir lieu un retournement de la situation en faveur de la collaboration, les auteurs soulignent les deux étapes fondamentales dans la gestion d'un conflit : l'analyse du conflit et l'intervention concertée. « L'analyse du conflit repose sur l'étude, menée par les personnes directement touchées et par celles qui cherchent à les aider dans cette entreprise, de plusieurs aspects, niveaux et conséquences inhérents au conflit, avec l'intention d'en comprendre les causes. Les interventions des parties, lorsqu'elles sont fondées sur l'étude du conflit, font appel à une variété de techniques, comme la médiation et la négociation, qui induisent des changements dans la gestion des ressources naturelles » (Buckles et Rusnak, 1999).

Contrairement aux mécanismes présentés précédemment (Carter et Owen 2000, Caldwell et al. 2004) et qui entrent directement dans l'intervention et les techniques de résolution de conflits, la perspective mise de l'avant « exhorte les intervenants à répondre aux questions fondamentales sur les causes des conflits avant d'amorcer une intervention ». Ils font valoir que les réponses à ces questions non seulement éclaireraient l'intervention, mais permettraient également aux parties d'évaluer l'incidence sur « la paix et les conflits des efforts consentis pour introduire des mécanismes de gestion des ressources naturelles davantage axés sur la collaboration » (Buckle et Rusnak, 1999). Il est bon de noter que les approches présentées sont liées à une façon particulière de considérer le conflit. Tout en reconnaissant que les conflits conduisent souvent à un déploiement chaotique dans lequel les capacités humaines sont gaspillées et peuvent contribuer à l'épuisement des ressources naturelles elles-mêmes, Buckles et Rusnak affirment que si on ne les laisse pas dégénérer, les conflits peuvent être « catalyseurs de changements sociaux positifs, car le conflit permet de vivre une intense expérience de communication et d'interactions qui est un ferment de transformations ». Ainsi, « pour ceux qui considèrent le conflit comme une caractéristique normale, voire constructive, des sociétés humaines, le but n'est pas de supprimer le conflit [...], mais plutôt de le gérer de façon à ce qu'il ne déclenche pas la violence et puisse favoriser le changement. »

En raison des nombreuses dimensions écologiques et sociales impliquées dans la gestion des ressources naturelles, « les différents conflits ayant trait aux ressources ont généralement de multiples causes — certaines immédiates, d'autres profondes ou accessoires. Dans ce genre de conflit, il est indispensable d'adopter une approche pluraliste tenant compte des points de vue multiples des intervenants et des effets simultanés des diverses causes pour comprendre la situation de départ et proposer des stratégies favorisant le changement » (Buckle et Rusnak, 1999).

Les recherches sur les modes d'intervention dans des zones où se manifestent des conflits autour de l'usage des terres et des ressources naturelles invitent donc à porter une attention particulière au point de vue des différents acteurs ou parties prenantes, et aux relations entre ceux-ci. Pour réaliser cette « analyse des parties prenantes », on met à profit « une série d'outils permettant de trouver et de décrire les intervenants en se fondant sur leurs caractères qualitatifs, leurs relations mutuelles et leurs intérêts à l'égard d'une question ou d'une ressource donnée » (Ramirez, 1999). En effet, des méthodes d'identification des parties prenantes, d'analyse de leurs profils et interactions (voir Chevalier et Buckles, 2008) et des approches d'intervention visant à accommoder les intérêts de diverses parties prenantes ont été développées (Ramirez 2001, FAO 2003) et utilisées dans des contextes diversifiés. Les références citées précédemment comportent d'ailleurs de nombreuses études de cas et des comptes-rendus critiques d'utilisation de ces méthodologies.

En plus d'apporter des éléments pour l'analyse de la dynamique des parties prenantes, ces travaux et approches ont aussi confirmé l'importance de porter attention au rôle de l'intervenant, c'est-à-dire de la personne dont le mandat est d'accompagner les membres de la communauté ou les parties prenantes dans l'analyse de la situation de conflit et la mise en œuvre de solutions. Ces méthodologies de recherche et d'intervention appellent les professionnels à jouer un nouveau rôle, différent de celui qu'on attribue généralement aux experts : dans ces processus « les techniciens [ou intervenants] se présentent comme des articulatoires, des facilitateurs, des orienteurs de l'analyse et du diagnostic participatif des situations problématiques, selon le principe d'impartialité (son action pourra difficilement être complètement neutre), vers une négociation des possibles interventions stratégiques territoriales entre les divers acteurs. [...] Le nouveau profil professionnel qui se dessine ne se base pas seulement sur des connaissances, mais plutôt sur des aptitudes et des perspectives spécifiques » (FAO, 2003).

Dans la même veine, Chevalier et Buckles (2008) parlent des « moyens habiles » à employer pour mettre à contribution les compétences des personnes concernées et répondre aux besoins de la situation. Cette emphase sur les « moyens habiles » vient de la constatation que « pour créer et mobiliser le savoir dans l'intérêt de tous, il ne suffit pas de partager la bonne information, d'avoir les bons concepts ou d'avoir recours aux bonnes techniques ». Le *Guide pour la recherche collaborative et l'engagement social* rédigé par ces chercheurs se base sur une riche expérience d'intervention dans le développement rural et vise à renforcer les capacités des intervenants à mettre en œuvre cinq de ces « moyens habiles » :

- Combler, à travers le dialogue, le fossé entre divers points de vue et systèmes de connaissances;
- Développer le sens de la finalité sociale et de l'ancrage historique;

- Naviguer parmi les diverses méthodes de collecte et d'analyse de données, particulièrement celles qui composent avec la complexité;
- Calibrer ou équilibrer le niveau et le type de recherche que requiert chaque situation;
- Construire un sens qui permet d'interpréter l'information en situation complexe.

La littérature sur les approches collaboratives de gestion des ressources naturelles et les méthodologies de recherche participative mettent donc en garde contre la tentation, voire « la fâcheuse habitude [qu'ont souvent les universitaires] d'appliquer un nombre restreint de concepts ou de procédures techniques à toute nouvelle situation qui se présente » (Chevalier et Buckles, 2008). Cependant, elles fournissent aussi des outils, des méthodes et des stratégies pour faire face à des situations complexes et combiner la recherche et l'analyse des faits, de même que la négociation des solutions avec les parties concernées.

C'est en misant sur les leçons apprises de ces différentes approches et sur les forces que certaines d'entre elles présentent que nous avons procédé à l'élaboration d'une approche multidisciplinaire permettant, on l'espère, d'améliorer la cohabitation entre les productions animales et les populations rurales avoisinantes, mais qui pourrait éventuellement aussi s'appliquer à d'autres enjeux concernant l'usage du territoire au Québec.

4 Présentation générale de l'approche

À partir de la revue de la littérature et des éléments retenus des outils d'intervention consultés, l'étape suivante du projet consistait à développer une approche qui permette de baliser une intervention afin de faire face aux défis de la cohabitation dans le contexte québécois. La section qui suit résume le chemin parcouru pour passer d'une liste de facteurs à une approche globale et cohérente. Celle-ci est ensuite introduite dans ses grandes lignes et des précisions sont apportées quant aux différents contextes où elle peut être utilisée. Le rôle crucial joué par l'intervenant ou l'équipe d'intervenants dans l'utilisation de l'approche proposée, de même que les qualités qui permettent de mener à bien une telle intervention, sont l'objet de la section 4.3. Des considérations sur l'envergure de l'approche et l'investissement à prévoir pour la mettre en œuvre sont par la suite abordées. Enfin, la portée et le potentiel de l'approche sont discutés.

4.1 Le développement de la grille d'analyse et de l'approche

La première étape dans ce travail consistait à développer un outil permettant d'organiser les facteurs de cohabitation ayant été relevés dans la littérature; cet outil a été conçu sous la forme d'une grille d'analyse. La grille constitue une banque thématique des différents facteurs pouvant jouer un rôle dans les relations de cohabitation. Parmi ces facteurs, certains sont de nature technique et d'autre sociale; certains concernent le contexte général alors que d'autres réfèrent à un projet agricole spécifique.

Cette liste des facteurs, élaborée à partir de la littérature scientifique, a été organisée puis bonifiée sur la base des discussions avec les comités scientifique et consultatif, ainsi que des écrits issus de la littérature grise. La rencontre de validation de la cohérence de l'approche avec des intervenants en milieu rural a également permis de raffiner les catégories de la grille d'analyse. De plus, la prise en compte de certains cas de conflits ayant été documentés a permis de confronter l'approche à d'autres types de conflits d'usage et d'entrevoir qu'elle pourrait aisément être adaptée afin de prendre en compte un large éventail de cas, dépassant le domaine agricole.

Suite à certaines discussions impliquant l'équipe de travail et le comité scientifique, une dimension d'identification des parties prenantes (ou acteurs sociaux) et des dynamiques entre celles-ci a été ajoutée. Cette partie de l'approche est informée par divers travaux en sciences sociales, dont les analyses d'acteurs, les Systèmes d'analyse sociale (SAS²; Chevalier et Buckles, 2008), un cadre analytique de la gouvernance (Hufty, 2007) et d'autres approches de gestion des ressources naturelles développées pour intervenir avec des parties prenantes aux intérêts différenciés (Ramírez 2001, FAO 2003). Cette section vise à identifier les préoccupations, la position, la capacité d'influence et les intérêts différenciés des parties prenantes face à une situation, tout en cernant leur place au sein d'un ensemble d'acteurs sociaux qui interagissent entre eux. Elle est centrale à la grille

d'analyse, car elle doit permettre à l'intervenant de comprendre les enjeux sociaux autour d'un éventuel conflit.

Il est attendu que des pistes de solutions se dégageront au cours de l'utilisation de l'approche développée. En effet, la démarche menée par l'intervenant vise à faire émerger des solutions à partir des préoccupations des parties prenantes, en engageant ces dernières dans la recherche de solutions pour trouver une issue satisfaisante à la situation jugée problématique.

Tout au long du projet, des réflexions ont eu lieu quant aux avantages et inconvénients d'inclure un système visant à prioriser les différents facteurs ou à leur attribuer une pondération. L'objectif aurait été d'orienter ainsi l'intervenant dans le choix des actions à poser. Cependant, les discussions ont mené à la conclusion qu'il ne serait pas profitable de placer l'intervenant dans une situation où il aurait à déterminer seul, à partir d'un barème préétabli, l'importance relative des facteurs en jeu, car dans une perspective d'amélioration de la cohabitation, il s'agit plutôt de saisir la perspective des différentes parties prenantes sur ces facteurs et d'en tenir compte dans le choix des actions à prioriser. Autrement dit, ce choix est fait en relevant, à l'aide la grille d'analyse, quels facteurs posent problème pour plusieurs parties prenantes, mettant la collectivité en conflit ou risquant de susciter ou d'aggraver des tensions.

Une étape bilan a néanmoins été ajoutée. Elle émane du constat qu'un intervenant n'ayant pas de formation en analyse qualitative pourrait avoir de la difficulté à savoir comment intégrer les résultats issus de l'utilisation de la grille d'analyse. En s'inspirant d'un outil d'analyse et d'intervention développé par O'Neill et al. (2011), une fiche synthèse a donc été élaborée pour permettre de rassembler les informations consignées dans les différents tableaux, afin de faire ressortir les aspects les plus pertinents et les pistes de solutions les plus prometteuses.

4.2 Le contexte d'utilisation de l'approche

On pourrait avoir recours à cette approche dans différentes situations. Elle pourrait d'une part être utilisée dans une situation impliquant un projet précis, et ce, à différents stades du développement du projet : en amont (projet projeté), pendant l'implantation du projet, ainsi que dans le cas d'un projet déjà établi et qui pose un problème de cohabitation. En outre, on pense qu'elle pourrait s'adapter à différents degrés de conflictualité, de la divergence de points de vue à l'apparition de tensions sociales, jusqu'à une situation de conflit, que celui-ci soit récent ou qu'il perdure depuis un certain temps.

D'autre part, un intervenant pourrait aussi décider d'utiliser l'approche afin de connaître les dynamiques sociales ou communautaires entourant l'agriculture ou encore s'en servir pour assister une démarche de planification dans la collectivité, sans qu'il y ait nécessairement un projet ou un conflit particulier en cause (par exemple, dans

l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole). De la même façon, l'approche pourrait servir dans un objectif de prévention de conflits. Cela aura une incidence cependant sur la façon dont les activités se déploieront et qui prendra part au processus.

Quelle que soit la situation spécifique ou l'étape au cours de laquelle on y a recours, le succès de la démarche dépendra en partie de l'habileté de l'intervenant et de ses qualités personnelles et professionnelles.

4.3 L'intervenant

D'entrée de jeu, précisons que bien que le terme « intervenant » soit le plus souvent utilisé dans le présent rapport, l'approche développée et la démarche d'intervention dans laquelle elle s'insère pourraient très bien être menées par une petite équipe d'intervention composée de personnes ayant des habiletés complémentaires. Cette perspective a d'ailleurs été accueillie favorablement par les membres des comités de suivi et les personnes-ressources rencontrées au cours du développement de l'approche. Quelle que soit la formule choisie, il est essentiel que les personnes qui assument le rôle d'intervenants jouissent de crédibilité auprès de la collectivité et des parties prenantes concernées, et qu'elles soient capables de susciter la confiance envers la démarche entreprise.

L'intervenant a une responsabilité qui s'apparente à certains égards à celle d'un capitaine de navire, son rôle étant de coordonner et d'animer la démarche dans la collectivité, tout en pilotant la collecte et l'analyse des informations. Il doit donc faire preuve de certaines qualités, dont de bonnes capacités d'écoute et d'observation. Il doit être capable de suspendre son jugement et de faire preuve d'ouverture d'esprit à de nouveaux points de vue, de nouvelles voies, de nouvelles solutions ainsi qu'à la participation de non-professionnels. De plus, il est important qu'il puisse travailler en collaboration avec des personnes de divers secteurs, car il a pour mandat de faciliter le dialogue entre divers points de vue et savoirs. Il doit être capable d'aller chercher des appuis et des alliés. L'approche proposée demande de la rigueur dans la collecte d'information, mais également de la créativité et de la débrouillardise.

Ces qualités peuvent se retrouver chez des gens de différentes professions. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de profil professionnel unique pour effectuer cette démarche. Dans sa version actuelle, l'approche est conçue pour être utilisée par des personnes ayant une connaissance du milieu rural et agricole ainsi qu'un intérêt pour l'intervention sociale. Voici une liste non-exhaustive de postes, de lieux ou de fonctions où on pourrait trouver des intervenants potentiels pour mener la démarche : agent de développement rural (CLD ou municipalité); travailleur de rang; agronome (club d'encadrement technique, club agro); aménagiste (MRC ou municipalité); conseiller en agroenvironnement; conseillère en développement agricole et rural; ingénieur agricole;

organisatrice communautaire (CSSS); employé de la municipalité; employée ou membre d'un groupe communautaire; anthropologue.

4.4 L'envergure de la démarche

L'envergure de la démarche dépend de plusieurs facteurs. Le degré de participation des parties prenantes est au nombre de ceux-ci. L'intervenant pourrait décider de mener seul la planification, la collecte et l'analyse des informations. Il est cependant possible, voire souhaitable, d'utiliser l'approche dans le cadre d'une démarche collaborative, impliquant la collectivité. La participation peut alors prendre différentes formes, allant d'une implication minimale sous forme de séances d'information à une participation plus importante via une consultation à certaines étapes du processus, jusqu'à une démarche menée en concertation avec les parties impliquées, voire une recherche action participative. Ces décisions quant à la participation auront un impact sur la durée de l'exercice et les ressources nécessaires. Des outils existent pour guider les intervenants dans le choix de la forme de participation à privilégier selon la situation (ex. : Chevalier et Buckles 2008).

D'autres facteurs peuvent orienter les choix et avoir une incidence sur l'envergure de la démarche. Parmi ceux-ci, notons le mandat qui est confié à l'intervenant, le temps dont on dispose, les ressources humaines et matérielles disponibles et l'urgence de la situation. En effet, certaines situations peuvent requérir une action rapide, alors que d'autres sont moins pressantes. Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit l'importance de la rétroaction, essentielle pour garder la motivation des gens et surtout pour éviter d'empirer la situation en décevant les attentes créées par la mise en œuvre d'une intervention. L'envergure de l'intervention dépend aussi du contexte dans lequel on a recours à l'approche (voir section 4.2). Elle pourrait par exemple être différente selon qu'il s'agisse d'un projet envisagé, d'un projet en cours de planification, ou d'un projet existant qui constitue déjà une source de tension au sein de la population. Dans le premier cas, l'approche pourrait être appliquée de façon plus sommaire, alors qu'une démarche plus globale et approfondie pourrait être entreprise dans le second. Dans tous les cas, il est important de rappeler que l'analyse complète d'une situation à l'aide de toutes les étapes proposées (voir la section 5) est nécessaire afin d'avoir un portrait global.

La formule d'intervention retenue et l'envergure de la démarche varieront finalement en fonction de chaque situation. L'étape préparatoire (voir section 5.1) sera le moment d'y réfléchir et d'ajuster la planification en conséquence. Les réflexions qui suivent, à propos de la portée potentielle de l'approche développée, pourront aussi éclairer la prise de décision quant aux objectifs poursuivis via l'intervention et fournir des balises pour sa planification.

4.5 La portée de la démarche

L'approche vise d'abord à outiller l'intervenant dans sa compréhension d'une situation de cohabitation. Elle invite à tenir compte des préoccupations sociales de l'ensemble des acteurs afin d'informer l'action et de prendre des décisions sur les mesures à privilégier.

L'un des aspects novateurs de l'approche développée réside dans le fait qu'elle soit adaptable à différents cas et à une diversité de contextes. Ainsi, c'est l'analyse de la situation spécifique, à l'aide de l'approche, qui mettra en lumière les facteurs dont il faut en priorité tenir compte. De même la démarche favorise l'émergence de pistes de solution ancrées dans la réalité sociale afin de définir les actions à mettre en œuvre pour favoriser une meilleure cohabitation. Adaptée à la réalité de la production agricole québécoise, l'approche proposée tient compte des aspects sociaux et techniques de la problématique de la cohabitation en milieu agricole. De plus, son fonctionnement fait en sorte d'éviter à l'intervenant de se prononcer sur la légitimité des pratiques de l'une ou de l'autre des parties prenantes. Utilisée à son plein potentiel, elle vise ultimement à renforcer le tissu social en favorisant la mise en commun des points de vue et des savoirs, le dialogue et la participation des différents acteurs sociaux à la recherche de solutions. C'est donc un outil d'action sociale.

L'approche comporte cependant certaines limites à ce stade, puisqu'elle n'a pas été testée sur le terrain. Par ailleurs, le travail d'intervention dans les problèmes de cohabitation se fait dans un contexte global qui est influencé par des politiques publiques (agricoles, municipales, de santé, etc.), par des relations de pouvoir, par l'économie et les marchés, et plusieurs autres éléments sur lesquels l'intervenant n'a pas toujours d'emprise. Une mise en garde s'impose également : il ne s'agit pas d'une recette qui donne des résultats garantis, de même qu'il n'existe pas de solutions « mur-à-mur ». L'approche vise à faire un portrait plus détaillé de situations où la cohabitation pourrait être problématique ainsi qu'à dégager des pistes de solutions et d'actions à entreprendre ; on ne peut s'attendre à tout régler avec une telle démarche.

5 Description des étapes de l'approche

L'approche proposée est constituée de trois grandes étapes. La première consiste à cerner la situation et à réfléchir à l'intervention. Vient ensuite l'étape de la collecte d'information : il s'agit de faire un portrait du contexte, de saisir le point de vue et la dynamique des parties prenantes et de décrire et d'évaluer les caractéristiques du projet. La troisième étape consiste en un bilan qui permet l'analyse des résultats et leur mise en perspective. La grille posant les balises à suivre au cours de ces différentes étapes de même que les facteurs à prendre en compte dans l'analyse se trouve en annexe du présent rapport (annexe A). Un guide d'accompagnement détaillé devrait être élaboré afin de soutenir l'intervenant dans la démarche. En plus de fournir davantage d'outils pour assister l'intervenant dans la collecte et l'analyse des informations requises, ce guide s'attarderait davantage à la façon de mettre en œuvre la démarche dans la collectivité. Une ébauche du guide est présentée en annexe (annexe B).

5.1 Cerner la situation et réfléchir à l'intervention

La première étape consiste en une étape préparatoire à l'analyse d'une situation donnée. Elle vise à cerner les paramètres de la situation et à préciser la nature de l'intervention à entreprendre.

Cette opération peut être effectuée en formulant d'abord un court énoncé qui brosse les grandes lignes du problème tel que compris à ce stade. Des éléments ayant trait au contexte (se reporter à la section 4.2) peuvent apparaître ici. En lien avec le mandat qui lui est confié et, éventuellement, de concert avec les parties concernées, l'intervenant est également invité à formuler les objectifs poursuivis par l'intervention. À ce stade, l'intervenant doit également envisager la forme de participation des parties prenantes dans la démarche et ce, en cohérence avec les visées de la démarche tout en tenant compte des contraintes de la situation, tel qu'abordé précédemment dans les sections traitant de l'envergure et de la portée de l'approche. Enfin, l'intervenant doit déterminer quel sera l'espace géographique couvert par sa démarche. Par exemple, pour une situation conflictuelle impliquant un producteur dont les activités agricoles couvrent plus d'une localité, l'analyse doit couvrir le même territoire.

5.2 Recueillir des informations

La deuxième étape de l'approche vise à recueillir de l'information permettant l'analyse d'une situation. Elle se divise en trois blocs d'information, soit le portrait du contexte, la dynamique des parties prenantes et les caractéristiques du projet. Bien que les trois blocs soient ici présentés de façon successive, la collecte des informations pour chacun d'eux peut se faire de façon simultanée.

Afin de faciliter le repérage des trois blocs d'information et leur mise en relation ultérieure lors du bilan, une couleur différente a été attribuée à chacun de ceux-ci dans la version actuelle de la grille présentée.

5.2.1 Établir le portrait du contexte

Ces renseignements devraient permettre à un intervenant de faire le portrait de l'environnement dans lequel il se trouve. Différentes facettes du contexte doivent être documentées afin de bien le comprendre, soit l'environnement géophysique, l'environnement normatif, l'environnement social ainsi que l'historique. Notons que l'ordre dans lequel ces facettes et facteurs apparaissent dans la grille n'a pas de lien avec leur importance relative : il ne s'agit pas d'un classement hiérarchique. De même, la collecte des données relatives à ces différentes facettes n'a pas à être entreprise dans un ordre préétabli, et tous ces éléments peuvent être documentés en parallèle.

La documentation pour cette étape peut s'effectuer à partir de sources documentaires (journaux, procès verbaux de conseil municipal, cartes, etc.) ou sous forme d'entretiens formels ou informels avec des informateurs-clés. Ces personnes ont des connaissances du contexte et ils peuvent aussi bien être des représentants officiels ou des citoyens ordinaires. Il est très important de diversifier les sources d'information et de s'assurer de rencontrer des personnes appartenant à différents groupes sociaux afin que l'évaluation soit la plus nuancée possible.

5.2.2 Saisir le point de vue et la dynamique des parties prenantes

Les parties prenantes sont des individus ou des groupes qui sont concernés ou dont les intérêts peuvent être touchés par un problème ou une action. Ils peuvent influencer le problème ou l'intervention par les moyens dont ils disposent.

Les informations à recueillir visent à documenter le point de vue des différents individus ou groupes concernés au sujet de la situation en question, de même que les relations qu'ils entretiennent entre eux. Il est important de tenir compte de leurs préoccupations afin de comprendre les causes du conflit et ce qui est en jeu. On tente alors de faire émerger des solutions plutôt que d'en imposer, et de saisir les relations de conflits et de collaboration existant afin d'en tenir compte dans les actions à privilégier.

L'identification des parties prenantes peut être effectuée en consultant différents individus ou groupe d'individus. Le tableau 4 regroupe quelques exemples de partie prenante. Les intervenants doivent cependant faire attention à ne pas se limiter à la liste du tableau 4. En effet, il n'existe pas de liste fixe des parties prenantes. Celles-ci varient selon le cas.

Tableau 4. Exemple de partie prenante

Milieu agricole	Citoyens non-agriculteurs	Milieu associatif	Autorités publiques
– Producteurs agricoles visés	– Résidents permanents	– Associations de protection de l’environnement	– MRC (préfet)
– Autres producteurs agricoles voisins	– Résidents secondaires	– Associations de chasse et pêche	– Municipalités (maire, conseillers municipaux)
– Membres de coopératives agricoles	– Touristes	– Comités de bassin versant	– Députés provincial ou fédéral
– Représentants de l’UPA, syndicats de base, fédérations de producteurs		– Associations, groupes ou comités de citoyens	– Ministères et leurs représentants

L’intervenant devra décrire brièvement chacune des parties prenantes. Les caractéristiques peuvent comprendre, entre autres, le nombre de personnes (dans le cas d’un groupe), le lieu de résidence, le statut socio-économique, l’âge, et l’implication dans la communauté). Il devra établir leurs préoccupations et leurs positions sur le projet, et évaluer leur capacité d’influence et dans quelle mesure elles sont affectées par le projet. Enfin, il s’agira de cerner les relations de conflit et de collaboration liant les parties prenantes entre elles.

La capacité d’influence réfère à la capacité d’influencer les autres et d’utiliser les ressources que l’on contrôle pour atteindre ses buts. Parmi les ressources, on compte la richesse économique, l’autorité politique, la capacité à recourir à la force, l’accès à l’information et aux connaissances et les moyens de communication. L’intervenant doit évaluer la capacité d’influence de l’ensemble des parties prenantes sur une échelle à trois niveaux (faible, moyen, élevé). Évaluer les intérêts des parties prenantes réfère aux gains et aux pertes qui pourraient être encourus pour chacune d’entre elles en lien avec le projet qui pose problème ou le changement qui fait qu’on a recours à la démarche.

5.2.3 Décrire et évaluer les caractéristiques du projet

Ces informations visent à documenter, pour chacune des caractéristiques d’un projet (voir Annexe A), l’état de la situation de même que le point de vue et la perception qu’en a chacune des parties prenantes identifiées précédemment.

D’une part, l’intervenant doit recueillir les informations et les données nécessaires afin de décrire le plus objectivement possible la situation pour chacun des éléments d’évaluation pertinents. Suite à cette description, l’intervenant est invité à formuler son avis à propos

du même élément, c'est-à-dire son évaluation de l'incidence de cet élément sur la situation de cohabitation.

D'autre part, toujours pour ces mêmes éléments d'évaluation, il doit établir le point de vue des différentes parties prenantes qu'il aura identifié à la section « Saisir la dynamique des parties prenantes ». Lorsque pertinent, l'intervenant peut également noter sa propre évaluation des caractéristiques du projet.

Encore une fois, cette section peut être documentée par des entretiens (formels ou informels) avec les parties prenantes, en assistant à des rencontres publiques (réunions d'une association de citoyens, séances du conseil municipal, consultations publiques), en consultant des documents publics (ex. : procès verbal), de même qu'en analysant la couverture médiatique (journal, radio, etc.).

Dans le cas de caractéristiques perçues de façon négative par certaines des parties prenantes, celles-ci devraient être invitées à proposer des idées pour améliorer la situation. Ces pistes de solution sont importantes puisqu'elles joueront potentiellement un rôle dans la résolution du conflit.

5.3 Le bilan

L'étape du bilan consiste à effectuer l'analyse des résultats et à établir les suites du processus. Elle repose sur la mise en relation de l'ensemble de l'information recueillie lors de la collecte d'information.

Ce bilan schématisé devrait permettre de clarifier la situation et d'identifier les solutions à prioriser en dialogue avec les parties prenantes. Une fois que les responsabilités dans la mise en œuvre des solutions sont définies et les actions sont mises en place, il ne faut pas négliger d'établir quelles seront les modalités pour faire un suivi de la situation, évaluer les mesures préconisées et faire des ajustements au besoin.

6 Validation de la cohérence de l'approche

6.1 Démarche de validation

L'approche développée dans le cadre de ce projet a été validée en deux temps. Premièrement, en juillet 2010, une rencontre d'une demi-journée a été tenue avec un groupe témoin formé d'intervenants du milieu rural concernés par les enjeux de la cohabitation. Ces intervenants constituaient un échantillon comprenant des profils socioprofessionnels diversifiés. Le groupe de sept personnes incluait une travailleuse de rang, une agronome d'un club-conseil, une spécialiste en service social, deux producteurs agricoles (porcin et laitier) membres d'un comité agricole municipal, un organisateur communautaire travaillant dans un CSSS et une personne qui est à la fois producteur porcin, maire et préfet de MRC. La rencontre comprenait une présentation de la démarche, incluant les résultats de la revue de la littérature, la grille d'analyse et l'utilisation de l'approche, suivie d'une discussion animée par l'équipe de travail, ciblant les aspects suivants :

- Évaluation de la pertinence de la démarche (par rapport à leurs environnements de travail et aux situations rencontrées sur le terrain);
- Bonification du contenu de l'outil (avec des éléments à ajouter pour raffiner l'analyse et proposer des pistes de solutions tirées de leurs expériences d'intervention);
- Rétroaction sur l'utilisation de l'approche (convivialité de la grille d'analyse et faisabilité de l'exercice).

La deuxième étape d'évaluation consistait en une rencontre d'une demi-journée avec un intervenant ayant une expérience directe et pertinente d'intervention dans des conflits autour des activités agricoles. Lors de cette rencontre, quelques-unes de ses expériences d'intervention dans des cas et des milieux différents ont été abordées. Les échanges ont aussi porté sur sa méthode de travail, développée au fil d'années de pratique comme conseiller en agronomie et communicateur spécialisé en résolution de conflits. Ensuite, l'approche développée par l'équipe de recherche lui a été exposée et ses commentaires ont été recueillis à propos de sa pertinence, son réalisme, et son utilité potentielle pour des intervenants susceptibles, comme lui, d'intervenir dans des situations de conflits autour des productions agricoles.

6.2 Validation de la cohérence de l'approche avec le groupe témoin

La première démarche de validation décrite ci-haut a permis de constater la cohérence de cette approche. L'ensemble des intervenants présents, peu importe leur profil professionnel, était d'accord pour dire qu'elle était cohérente. De plus, ils ont tous

signifié être intéressés par un tel outil. Plusieurs suggestions ont été faites afin de bonifier la grille d'analyse, par exemple en prévoyant d'y inclure des informations au sujet de l'histoire de la communauté et de la ferme. Les intervenants ont aussi souligné l'intérêt de simplifier la démarche le plus possible, sans pour autant perdre de sa finesse.

À la question « qui pourrait mener une telle démarche et utiliser la grille d'analyse ? », les professionnels interrogés ont répondu que ce pourrait être soit un individu, soit une équipe, idéalement composée de personnes ayant des profils différents (ex. : combiner sciences agronomiques et sciences sociales). Les participants à la rencontre ont également manifesté le souci de savoir de quelle façon l'outil serait rendu disponible, et par quel moyen l'intervenant serait rémunéré pour mener une telle démarche. Plusieurs pensent que la municipalité devrait être le demandeur, mais d'autres ont évoqué les conseils consultatifs agricoles (CCA) de MRC.

Les personnes consultées ont reconnu l'intérêt d'utiliser l'approche de cohabitation en amont, le plus tôt possible dans l'évolution d'un projet. Il est à noter que certaines personnes voyaient aussi la démarche comme un outil d'action sociale et considéraient qu'il est important d'entamer une démarche même si on n'a pas la certitude de pouvoir changer les choses. Elles soulignaient l'importance de l'ouverture au dialogue, au changement et à l'engagement. Cette rencontre a également permis de constater la préoccupation qu'une telle démarche n'exacerbe pas des tensions existantes, entre autres en décevant les gens en les consultant sans par la suite prendre en considération leur parole et leur point de vue (à l'instar des consultations publiques sur les projets porcins).

Enfin, les participants à cette journée ont exprimé le souhait que cette approche soit accompagnée d'une formation et qu'une ou des personnes-ressources soient disponibles pour s'y référer en cas de besoin.

6.3 Rencontre avec un intervenant en résolution de conflit agricole

La deuxième démarche de validation a elle aussi permis de confirmer la pertinence de l'approche proposée, tant en ce qui concerne la démarche globale qu'en ce qui se rapporte aux catégories et aux facteurs analytiques utilisés. L'intervenant rencontré a reconnu l'importance d'intégrer dans une même approche les dimensions agronomiques et sociales; la grille d'analyse devrait ainsi permettre d'avoir une vision plus globale d'un territoire ou d'une situation.

Il a souligné l'importance capitale de documenter le contexte, qui selon lui est souvent omis au moment d'intervenir. Son expérience lui fait dire que « si tu travailles mal là, tu vas écopé tout au long du projet ». Les informations sur le point de vue et la dynamique des parties prenantes lui paraissaient également importantes afin de bien cerner les dynamiques sociales. Il suggérait quelques ajouts à la description et à l'évaluation des caractéristiques du projet, afin de raffiner l'analyse et de faire une évaluation globale de

l'agroécosystème, suggestion intégrée dans la version actuelle de l'approche. À son avis, il serait réaliste de mener une telle démarche dans des délais raisonnables; les informations pourraient être recueillies via des entretiens avec des informateurs-clés, couplés d'une revue de presse. Enfin, pour l'étape bilan, il a suggéré de souligner autant les points forts que les points faibles ressortis de l'analyse, afin de tabler sur les éléments positifs et sur « ce qui va bien » à l'heure d'établir les interventions et d'agir sur les dimensions à corriger ou à améliorer.

Tout comme les participants à la première démarche de validation, le professionnel rencontré était d'avis que cette approche gagnerait à être assortie d'une formation et/ou d'un accompagnement de la part d'intervenants qualifiés. De plus, il a fait ressortir que l'approche pourrait non seulement être utilisée comme un outil de planification, mais également comme un outil de formation. Il abondait dans le même sens que le premier groupe rencontré en affirmant que le demandeur pourrait être une municipalité ou une MRC. Ces deux instances ont des bénéfices à tirer d'une telle démarche, car elle leur permettrait de savoir ce qui se passe dans leur milieu et de consolider le tissu social. Notons toutefois que le comité consultatif a nuancé cette idée en soulignant que la municipalité est parfois trop impliquée dans certaines controverses pour mener une démarche de ce type.

7 Discussion

L'approche multidisciplinaire développée a permis de poser les bases d'une démarche conviviale qui pourra être utilisée par un éventail d'intervenants en milieu rural. Cependant, compte tenu du temps et des ressources disponibles, les résultats du travail effectué dans le cadre de ce projet comportent plusieurs limites.

En effet, il serait nécessaire de pousser plus loin la recherche afin d'en arriver à une approche aboutie, c'est-à-dire appuyée par des études de cas, expérimentée sur le terrain et accompagnée d'un canevas de formation. Il serait aussi possible de poursuivre la recherche afin d'adapter ce type d'approche à des situations autres de celles auxquelles elle était destinée : on peut entre autres penser à l'ensemble du domaine agricole (en non uniquement le cas des productions animales), mais aussi à d'autres secteurs (énergie, transport, ressources naturelles) où la question de la cohabitation se pose également.

7.1 Expérimenter l'approche sur le terrain

Compte tenu du temps et des ressources disponibles pour effectuer une validation de l'approche proposée, l'équipe de recherche a préconisé une validation de la cohérence de la démarche plutôt que d'effectuer des démarches de validation à l'aide de cas rencontrés sur le terrain. Afin de confirmer ce que l'ensemble des intervenants rencontrés a pensé de la démarche, il serait important que celle-ci fasse l'objet d'une phase d'essai sur le terrain. Pour ce faire, différentes possibilités pourraient être envisagées :

- Travailler avec des intervenants (employés municipaux, organisateurs communautaires, agents de développement, intervenants de rang, ou autres) qui auraient envie de l'utiliser dans une situation qu'ils connaissent, et documenter son utilité pour mener une démarche d'amélioration de la cohabitation;
- Travailler avec des étudiants universitaires qui pourraient appliquer la démarche à différentes situations vécues en documentant les résultats (projets de maîtrise ou de stage); ensuite, colliger les résultats de ces différentes expériences.

Il serait intéressant de pouvoir vérifier notamment son utilité dans diverses situations : un projet de production agricole en phase préparatoire; un projet ou une entreprise établi qui pose des problèmes de cohabitation; et un projet ayant été l'objet de controverses, mais ayant trouvé des façons de résoudre les problèmes liés à la cohabitation.

Aussi, il serait pertinent de l'appliquer à une situation où un seul projet est l'objet de controverses par rapport à une situation où un territoire est aux prises avec des conflits entourant les activités agricoles sur l'ensemble du territoire. Dans ce dernier cas, une municipalité qui s'est dotée d'un Plan d'aménagement de la zone agricole (PDZA) pourrait constituer un cas intéressant à explorer. Il serait également enrichissant au plan

analytique d'expérimenter la démarche dans des régions ayant des profils socio-économiques et d'aménagement différents. On pourrait imaginer déjà une région rurale agricole, une région rurale touristique, une région semi-urbaine, et autres.

Les résultats de tels essais devraient ensuite être réunis afin, d'une part, de bonifier la démarche et d'ajuster l'outil en conséquence et, d'autre part, d'étoffer le guide d'accompagnement en tenant compte des besoins d'encadrement des intervenants dans différents cas.

7.2 Accompagner les intervenants, une étape essentielle

Lors de l'activité de validation, le besoin d'appui et de formation a été clairement exprimé par les intervenants rencontrés. Ceux-ci étaient en effet tous d'accord sur ce point. Ils considéraient qu'une formation devrait accompagner le matériel écrit afin d'orienter l'utilisateur et lui fournir les éléments de base pour qu'il puisse mener une telle approche. Cette formation pourrait être complémentaire à celles des intervenants, en touchant certains éléments de base en sciences sociales pour les intervenants déjà bien formés sur la réalité agricole et l'inverse pour ceux qui proviennent du domaine social.

Ensuite, ces mêmes intervenants ont également exprimé le besoin d'avoir une personne-ressource à contacter pour des conseils, sous forme d'accompagnement ou de mentorat.

Également, le guide d'accompagnement devrait être parachevé. Il s'agirait d'élaborer à partir de cette ébauche une version plus détaillée contenant des conseils pour bien mener une telle démarche. Une présentation conviviale et facile d'utilisation à l'aide d'éléments graphiques serait à développer.

7.3 Application à d'autres secteurs

Bien que cette approche ait été développée en fonction des productions animales, elle pourrait être adaptée à d'autres secteurs en y apportant certaines modifications, en particulier en ce qui concerne la section « décrire et évaluer les caractéristiques du projet » de la grille d'analyse. Ainsi, elle permettrait d'intervenir dans des cas de conflits autour de la production horticole (légumes, fleurs), céréalière (grandes cultures), fruitière, viticole, de la production en serre ou autres. Des conflits peuvent survenir dans ces secteurs, notamment en ce qui concerne l'arrosage de pesticides (ex. vergers), les cultures à des fins non alimentaires (ex. biocarburants, pharmaceutiques) et la pollution lumineuse (ex. serres). Il apparaît donc intéressant que cette démarche puisse être adaptable à l'ensemble des activités agricoles qui peuvent être source de tensions avec les résidents ruraux. Plusieurs fédérations agricoles et instances gouvernementales pourraient avoir un intérêt pour un outil qui engloberait l'ensemble des productions agricoles.

De plus, la démarche développée dans le cadre de ce projet pourrait servir de modèle à une démarche adaptée à d'autres types de conflits d'usage et de voisinage. Même si ces

sphères dépassent le secteur agricole, des démarches similaires pourraient être extrapolées à partir de l'approche développée ici. Dans le contexte actuel, plusieurs autres types de projets sont source de conflit dans les milieux ruraux et sont l'objet de controverses : projets éoliens, portuaires, hydroélectriques, gestion de déchets, exploitations gazières ou forestières, entre autres. Ces conflits ne sont pas toujours bien gérés. On peut déjà prévoir un besoin pour de tels outils afin de guider un processus de concertation visant une meilleure compréhension des enjeux et l'identification de solutions acceptables et adaptées au contexte particulier et aux collectivités concernées.

8 Conclusion

Lors de ce projet, une approche multidisciplinaire permettant d'améliorer la cohabitation entre les productions animales et les populations rurales avoisinantes a été développée. Les objectifs spécifiques de recherche étaient d'inventorier les facteurs sociaux et techniques connus ayant un impact sur la cohabitation entre les producteurs d'élevages d'animaux et les résidents ruraux; de développer une approche permettant à un intervenant d'améliorer la cohabitation dans une situation réelle ou projetée en prenant compte à la fois des facteurs sociaux et techniques; et de valider la cohérence de l'approche développée auprès d'intervenants ayant une expérience dans le domaine.

À partir d'une revue de la littérature scientifique et de la littérature grise, les facteurs sociaux et techniques pouvant avoir une influence sur les conflits liés aux productions animales ont été établis. L'ensemble de ces facteurs ainsi que l'information disponible à propos de différentes approches participatives de résolution de conflits ont été utilisés par l'équipe de travail afin de concevoir une grille d'analyse permettant à un intervenant d'évaluer une situation donnée. L'approche ainsi développée a finalement été validée auprès d'un groupe témoin et d'un intervenant en matière de conflits en milieu agricole.

Il semble que cette approche soit bien adaptée aux besoins du milieu agricole. En effet, le groupe témoin ainsi que l'intervenant-expert rencontré lors de la validation ont apprécié sa pertinence et la convivialité d'utilisation. Tous s'entendent pour dire que l'approche est la bienvenue à un moment où les conflits entourant les productions animales sont de plus en plus fréquents, mais que son utilisation doit se faire par une personne ayant une formation adéquate. À cet effet, ils recommandent tous qu'une formation accompagne l'approche développée par l'équipe de travail.

L'approche développée pourrait donc faciliter le travail d'un intervenant aux prises avec une situation de conflit. Elle demeure cependant perfectible et des travaux de validation plus en profondeur sont requis afin de vérifier son fonctionnement sur le terrain.

Enfin, des recherches additionnelles permettraient de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux relatifs à la cohabitation en milieu rural, domaine où la connaissance est encore peu étoffée à ce jour, notamment dans le contexte québécois. Pour de telles recherches, un dialogue entre disciplines (anthropologie, sociologie, géographie, histoire, etc.) devrait être préconisé avec une emphase très forte sur des méthodes de recherche ethnographique centrées sur l'enquête de terrain afin de documenter la réalité sociale le plus finement possible. Il serait aussi intéressant, de plus, d'utiliser des méthodes de recherche-action participative afin d'impliquer la communauté à toutes les étapes de la recherche. Quelques thèmes importants, mais non exhaustifs peuvent déjà être identifiés :

— Les sources de tensions en milieu agricole;

- Comparaison de contextes différents (le Québec par rapport à d'autres provinces);
- Influence des modes d'occupation du territoire;
- Influence des politiques agricoles et environnementales;
- Influence de l'histoire de la communauté;
- Influence des représentations sociales de l'agriculture et de différents secteurs de production;
- Les mécanismes normatifs et les politiques de planification et de gestion de la zone agricole, tels les Plans de développement de la zone agricole (PDZA), les comités consultatifs agricoles de la MRC ou de la municipalité;
- Les mécanismes de concertation : suite aux constats concernant les consultations publiques sur les projets porcins, des recherches sur d'autres mécanismes de participation publique seraient importantes;
- La résilience des communautés face à des conflits : dans une perspective de développement des communautés afin de mieux comprendre ce qui protège une communauté de la déchirure du tissu social;
- Les études de cas de cohabitation entre les producteurs fruitiers et le voisinage, entre producteurs laitiers et voisinage, entre agriculteurs utilisant des systèmes de production biologique et conventionnelle, etc.

Références

- Aubin, J.-F. et M. Forget, 2001. *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*. Québec : Université Laval.
- Au cœur des familles agricoles. 2010. *Au cœur de la réalité agricole. Guide du bon voisinage*. [en ligne], <http://www.acfareseaux.qc.ca/PDF/Guide.pdf> .
- Beaudoin, J.-M. (2006). *L'acceptabilité sociale en foresterie : une clé sans porte ? Impact Campus de l'Université Laval*, édition du 4 avril.
- Bollman Ray D., 2006 "The Demographic Overlap of Agriculture and Rural : Implications for the Coherence of Agricultural and Rural Policies", pp. 95-111. In Dimitris Diakosavvas (dir.), *Coherence of Agricultural and Rural Development Policies*. OCDE/OECD Publishing
- Brisson, G., M. Richardson, D. Gagné, 2010. *Relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines. Avis sur les politiques publiques et la santé*. Institut national de santé publique du Québec.
- Brisson, G., 2008. *Consulter pour implanter les projets porcins : un mal pour un bien?*, Développement social, 10 :1. Pp. 36-37.
- Brisson, G. et M. Richardson, 2008. *Les consultations publiques sur les projets porcins au Québec : une mesure d'agriculture durable? Conférence prononcée au colloque international Production et consommation durables, Québec, Centre d'études sur le droit économique de l'Université Laval*.
- Brisson, G., S. Godbout, S.P. Lemay, G. Mercier, 2009. *La ferme porcine et son impact sur la qualité de vie des populations en milieu rural : revue systématique des écrits*. Québec, Institut national de santé publique du Québec, 78 p.
- Buckles D. et G. Rusnak, 1999. « Introduction. Conflict and Collaboration in Natural Resource Management » : 14-23, in D. Buckles (éd.) *Cultivating Peace : Conflict and Collaboration in Natural Resource Management*, Ottawa, IRDC.
- Caldwell, W.J. 2000. *Livestock and Agricultural Intensification: Community Perceptions of Environmental, Economic and Social Impacts as an Impediment to Agricultural Production*. University of Guelph, 18 p.
- Caldwell, W., J. Ball, M. Williams, 2002. *Lessons from Michigan: strategies for regulating intensive livestock operations right to farm and the role of the state*. University of Guelph, 21 p.

- Caldwell, W.J., 2006. Impact of Pork Industry on Rural Communities: Community perceptions of Environmental, Economic and Social Impacts of Livestock Production. *Advances in Pork Production*, Vol.17, p. 75-85.
- Caldwell, W.J., J. Ball, A. Evans, (2004) *Livestock production and models for conflict resolution*. University of Guelph, 113 p.
- Caron-Malenfant, J. et T. Conraud, 2009. *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : Pistes de réflexion et d'action*. Éditions DPRM, p.14.
- Carter, J. et L. Owen, 2000. *Cultiver de bonnes relations : guide de prévention et de résolution des conflits communautaires à l'intention des agriculteurs canadiens*. Ottawa : Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole (CCGEA), 135 p.
- Chevalier, J. et D. Buckles, 2008. *SAS2. A Guide to Collaborative Inquiry and Social Engagement*. International Development Research Centre/SAGE Publications.
- Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), 2008. *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*. 274 pages
- Doré, R., 2006. *Lutte des citoyens et citoyennes de Grandes-Piles et de Saint-Roch-de-Mékinac en Mauricie contre l'implantation de porcheries*, Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), Collection Mouvements sociaux – no MS0603.
- FAO (Food and Agriculture Organization), 2003. « Orientations méthodologiques. Une approche territoriale participative et négociée », Brouillon pour commentaires, Rome. [en ligne], www.fao.org/participation/french.../PNTD_french_2004.doc
- FPPQ (Fédération des producteurs de porcs du Québec), 2005, *Comment vivre en harmonie, Guide pratique du producteur pour les projets de consolidation des sites d'élevage porcin soumis à la consultation publique*. Québec : Fédération des producteurs de porcs du Québec. 50 pages
- Fournier, M., 2009. *L'acceptabilité sociale : Un risque qui se gère*, Vecteur Environnement, septembre 2009 : 30-31.
- Friedland, W.H., 2000. *Agriculture and rurality: beginning the « Final Separation »?*, paper presented at the annual meetings of the Rural Sociological Society, Washington DC, August 2000.
- Gauvin-Racine, J., 2005. *Les relations de pouvoir dans la gestion communautaire des ressources naturelles : Une anthropologie politique critique du développement durable dans la Zona Maya du Quintana Roo, au Mexique*. Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Université Laval, Québec.

- Hufty, M., 2007. The Governance Analytical Framework, (WP1, IP IHEID).
- Jean, B., 2003. Le nouveau rôle des élus locaux: soutenir l'émergence d'une nouvelle gouvernance rurale dans Vivante et innovante. La ruralité en devenir. Les Actes de l'Université rurale québécoise en Mauricie du 17 au 22 août 2003, CD-ROM des Actes, URQ 2003, Ste-Geneviève-de-Batiscan, 2003. [en ligne], http://wer.uqar.qc.ca/chrural/urq/urq2003actes/Conf%C3%A9rences/Bruno_Jean_4.pdf
- Kirat, T., A. Torre, 2004. Modalités d'émergence et procédures de résolution des conflits d'usage autour de l'espace et des ressources naturelles. Analyse dans les espaces ruraux. Université de Paris-Dauphine, 250 p.
- Lemay, S.P., M. Belzile, A. Veillette, B. Jean, S. Godbout, F. Pelletier, C. Roy, D. Parent, L.D. Tamini, Y. Chen, F. Pouliot, 2008. Mesure de l'impact socioéconomique de pratiques d'épandage combinées à une activité d'information à l'aide d'un indicateur et d'une analyse économique. Québec : IRDA, 53 p.
- MAAARO (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires Rurales de l'Ontario), 2006. à quoi peuvent s'attendre les voisins de grosses fermes d'élevage. Fiche Technique. [en ligne], <http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/facts/06-028.htm>
- MAMROT (Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire), 2007. Politique nationale de la ruralité 2007-2014. Gouvernement du Québec. [en ligne] http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/ruralite/politique_nationale_ruralite/ruralite_politique.pdf
- Mann, S. et H. Kögl, 2003. On the acceptance of animal production in rural communities. Land Use Policy, 20(3), 243-252.
- MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec), 2007. Plan concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010. Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 30 pages.
- MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec), 2005a. Plan stratégique 2005-2008. Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 38 pages.
- MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec), 2005b. Bonnes pratiques environnementales pour votre entreprise agricole. Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 43 pages.
- Marchand, A., 2009. « Quête de reconnaissance des agricultrices et des agriculteurs au sein de la ferme familiale », mémoire de maîtrise en service social, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke.

- Merchant, J.A. et R.F. Ross, 2002. Iowa concentrated animal feeding operations air quality study. Iowa.
- MALBC (Ministry of agriculture and lands, British Columbia), 2006. Edge Planning Areas; Background paper, [en ligne], http://www.al.gov.bc.ca/resmgmt/sf/publications/823100-1_EPA_background_paper.pdf
- Nicourt, C. et J-M Girault, (2006). L'usage du principe de proximité comme instrument d'ajustement de la décision publique. Développement Durable et Territoire, Dossier 7 : 1-17. [en ligne]. <http://developpementdurable.revues.org/index2572.html> (page consultée le 4 juillet 2009)
- O'Neill, M., G. Roch, et M. Boyer, 2011. La santé politique. Petit manuel d'analyse et d'intervention politique dans le domaine de la santé, Presses de l'Université Laval.
- Ramírez, R., 2001. Understanding the approaches for accomodating multiple stakeholders' interests, International Journal for Agricultural Resources, Governance and Ecology, 1 (3-4) : 264-285.
- R. Ramírez, 1999, Stakeholder Analysis and Conflict Management : Cultivating Peace. Conflict and Collaboration in Natural Resource Management, Ottawa, IRDC. p114-139.
- Reisner, A. E et F. Taheripour, 2007. Reaction of the public to large-scale swine facilities. Journal of Animal Science, 85, 1585-1595.
- Richardson, M., 2008. Polycultures of the Mind: Organic Farmers in Québec and the Recovery of Agency. Université Laval, thèse de doctorat, 438 p.
- Santé Canada, 2005, Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé. Volume 2 : Approches et prises de décisions. Rapport du comité provincial-territorial de l'hygiène du milieu et du travail, Gouvernement du Canada, Ottawa.
- Saucier, C., Côté, G., M.-J. Fortin, B. Jean, D. Lafontaine, É. Feurtey, M. Guillemette, J.-F. Méthot & J. Wilson (2009). Développement territorial et filière éolienne – Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective de développement territorial durable. Université du Québec à Rimouski. [en ligne]. <http://www.uqar.qc.ca/crdt/fr/frames.html>.
- Schnebelen, M., C. Laliberté et D. Bolduc, 2007. Les schémas d'aménagement et le développement du territoire : une cible d'intervention de santé publique efficace? [en ligne]. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/686_schemas_aménagement_cible_inter.pdf
- SRQ (Solidarité rurale du Québec), 2006. Avis pour une nouvelle politique nationale de la ruralité. [en ligne] <http://www.solidarite-rurale.qc.ca/documents/348/Avis.pdf>

- Thu, K. M., 1995. Understanding the impact of large-scale swine production. Des Moines, IA : Thu KM, editor.
- Torre, A., O. Aznar, M. Bonin, 2006. Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et péri-urbains : le cas de six zones géographiques françaises, *Revue économique régionale et urbaine*, 3, 415-453.
- Torre, A. et A. Caron, 2005. Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage, *Économie et institutions*, 6-7, 183-220.
- Torre, A. et A. Caron, 2001. Conflits d'usages et de voisinages dans les espaces ruraux. INRA, 17 pages.
- Torre, A., R. Melot, L. Bossuet, A. Cadoret, A. Caron, S. Darly, P. Jeanneaux, T. Kirat, H. Vu Pham. 2010. Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace? Élément de méthode et de repérage. *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, 10 (1), 26 pages.
- UPA (Union des producteurs agricoles), 2008. Nos préoccupations : Cohabitation harmonieuse. [en ligne], http://www.upa.qc.ca/fr/nos_preoccupations/cohabitation.asp
- Von Essen, S.G. et B.W. Auvermann, 2005. Health effects from breathing air near CAFOs for feeder cattle or hogs. *Journal of Agromedicine*, 10(4), 55-64.
- Woods, M., 2005. *Rural Geography: processes, responses and experiences in rural restructuring*, London: Thousand Oaks, California: Sage.

Annexe A – La grille d'analyse**ÉTAPE 1 – Cerner la situation et réfléchir à l'intervention**

A - Définir la situation en formulant un court énoncé

B – Formuler les objectifs poursuivis

C – Évaluer l'envergure de la démarche

D – Cerner l'espace géographique couvert par la démarche

Étape 2 – Collecte de l'information - Établir le portrait du contexte

Facteurs généraux	Sous-facteurs	Éléments d'évaluation	Description de la situation	Contraintes	Opportunités	Notes et sources
Environnement géophysique et occupation du territoire	Hydrographie	<ul style="list-style-type: none"> — Présence de lacs, de rivières ou d'autres eaux de surface. — Profondeur de la nappe phréatique. — Qualité de l'eau (surface et souterraine). — Approvisionnement en eau potable (puits privés, ouvrages de captage municipaux). 				
	Topographie	<ul style="list-style-type: none"> — Terrain plat, montagneux, accidenté ou autre. 				
	Type de sols	<ul style="list-style-type: none"> — Composition des sols (sablonneux, argileux, etc.). 				
	Usage des terres	<ul style="list-style-type: none"> — Proportion destinée à agriculture / résidentielle / villégiature/ tourisme /commercial / industriel /services. 				
	Activités agricoles dans la région	<ul style="list-style-type: none"> — S'agit-il d'une région à forte production agricole? — Taille des fermes. — Types de production (animale, horticole, grandes cultures, acéricole, autres). 				
	Type d'habitation	<ul style="list-style-type: none"> — Présence de zonages particuliers (résidentiel, industriel). — Proportion des zones résidentielles non agricoles. — Qualification des zones résidentielles non agricoles (groupées ou non). 				
Environnement normatif	Contenu normatif	<ul style="list-style-type: none"> — Particularité sur le plan des lois et règlements (lois et règlements municipaux, schéma d'aménagement, règlement de contrôle intérimaire). 				
	Contenu de planification	<ul style="list-style-type: none"> — Études d'urbanisme, plan de développement de la zone agricole, présence d'un organisme de bassin versant. 				
Environnement social	Profil sociodémographique	<ul style="list-style-type: none"> — Proportion de jeunes, de personnes entre 40-60 ans et de retraités. — Tendances migratoires. — Catégories d'emploi (ouvriers, professionnels, entrepreneurs, etc.) et taux de chômage. — Pauvreté, inégalités sociales. 				
	Familiarité avec l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> — Connaissance de l'agriculture par les citoyens. — Provenance des citoyens (issus du milieu agricole, de la famille en agriculture ou agriculteurs eux-mêmes). 				
	Valeurs	<ul style="list-style-type: none"> — Opinions des citoyens sur le développement agricole. — Ce qu'ils valorisent le plus dans leur milieu de vie et leur mode de vie. 				
	Confiance envers les agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> — Confiance envers les agriculteurs. — Ce qu'ils pensent de l'apport de la production animale à l'économie. 				
	Relations interpersonnelles	<ul style="list-style-type: none"> — Voisinage entre les citoyens. — Participation des citoyens à des organismes communautaires (OSBL, association de citoyens, etc.). 				
	Tensions existantes	<ul style="list-style-type: none"> — Présence de tensions entre les voisins autour d'autres enjeux (agricoles ou non). — Climat social dans la communauté. — Manifestations, arrestations, présence de policiers aux événements publics? 				
	Environnement politique	<ul style="list-style-type: none"> — Représentation de l'agriculture au conseil municipal. — Dynamiques particulières. 				
Historique	Communauté	<ul style="list-style-type: none"> — Controverses passées au sujet d'autres projets dans la communauté. 				
	Consultations publiques pour d'autres projets agricoles	<ul style="list-style-type: none"> — Ambiance (tendue, amicale, conflictuelle, tranquille?) — Participants (citoyens de la municipalité, citoyens des lieux d'épandage, groupes pression). — Sujets de discussion et de tension. 				
	Consultations publiques pour le projet actuel	<ul style="list-style-type: none"> — Ambiance (tendue, amicale, conflictuelle, tranquille). — Participants (citoyens de la municipalité, citoyens des lieux d'épandage, groupes pression). — Sujets de discussion et de tension (5 mesures de mitigation et autres). — Compréhension des informations présentées par les citoyens. 				
	Autres rencontres collectives	<ul style="list-style-type: none"> — Soirées d'informations. — Rencontres de citoyens avec le producteur promoteur. — Participation au conseil municipal. — Participation à un comité de citoyens. 				
	Autres interventions	<ul style="list-style-type: none"> — Médiation et relation publiques. 				

Étape 2 – Collecte de l'information - Saisir la dynamique des parties prenantes

Parties prenantes	Caractéristiques	Préoccupations	Position sur le projet	Capacité d'influence		Intérêts (gains /pertes encourues)		Conflits et collaborations						Notes et sources
				Cote	Explications	Cote	Explications	A1	A2	A3	A4	A5	A6	
A1														
A2														
A3														
A4														
A5														
A6														
A7														
A8														
A9														
A10														

Remarques

Étape 2 – Collecte de l'information - Décrire et évaluer les caractéristiques du projet

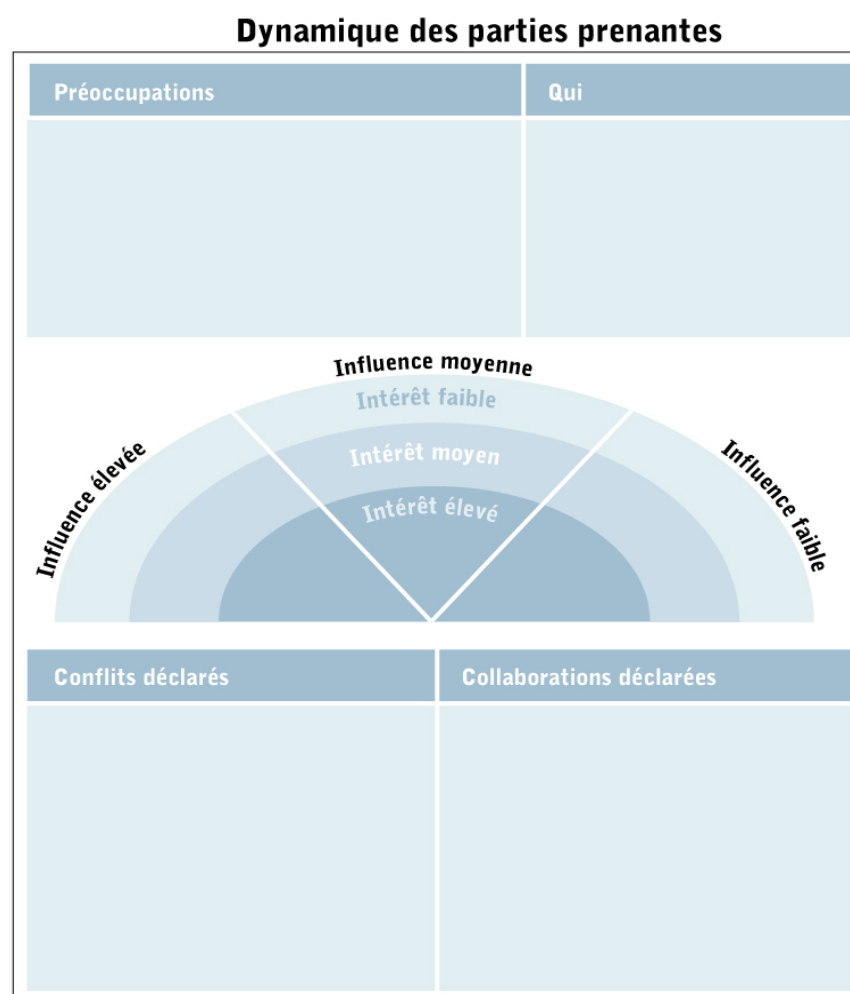
Facteurs généraux	Sous-facteurs	Éléments d'évaluation	Description de la situation	Évaluation par l'intervenant	Évaluation des facteurs par les parties prenantes						Pistes de solution identifiées par les parties prenantes	Notes
					A1	A2	A3	A4	A5	A6		
Caractéristiques du producteur	Implication dans la communauté	<ul style="list-style-type: none"> — Connaissance de ses voisins. — Participation à des activités communautaires (conseil municipal, associations, église, loisirs, comité de citoyens, etc.). 										
	Enracinement dans la communauté	<ul style="list-style-type: none"> — Provenance (famille souche de la région). — Nombre d'années dans la communauté. 										
	Lieu de résidence	<ul style="list-style-type: none"> — Lieu de résidence (sur la ferme, dans la communauté, dans la région, dans une autre région). 										
	Implication dans la production (intégration, travailleur)	<ul style="list-style-type: none"> — Lieu de travail du producteur (sur la ferme, à l'extérieur). — Type de ferme (intégrée ou non). 										
	Ouverture au dialogue	<ul style="list-style-type: none"> — Ouverture du producteur aux points de vue de ses voisins. 										
Caractéristiques du projet	Type de projet	<ul style="list-style-type: none"> — Nouveau projet, agrandissement, entreprise existante. 										
	Taille du projet	<ul style="list-style-type: none"> — Nombre d'unités animales, densité. — Nombre d'hectares. 										
	Type de production	<ul style="list-style-type: none"> — Type d'élevage (porcin, volaille, bovin, ovin, caprin, etc.). — Sous-type d'élevage (naisseur-finisseeur, maternité, engraissement). 										
	Type de propriété	<ul style="list-style-type: none"> — Indépendante, intégrée, coopérative. 										
Caractéristiques du site	Emplacement du site	<ul style="list-style-type: none"> — Distance des habitations voisines. — Distance d'un périmètre urbain, d'une zone de villégiature ou d'un quartier résidentiel. — Proximité d'un plan d'eau (lac, rivière, ruisseau, source, eaux souterraines). — Direction des vents dominants. — Proximité d'une aire protégée (distance et type d'aire protégée). 										
	Impact sur le paysage	<ul style="list-style-type: none"> — Visibilité des bâtiments. — Nécessité de coupe de boisés de ferme. 										
Caractéristiques du bâtiment	Distance des voisins	<ul style="list-style-type: none"> — Distance entre la ferme et les voisins. — Nombre de voisins. — Nombre de voisins pouvant voir le bâtiment. 										
	Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> — Architecture. — Aménagement autour du bâtiment. 										

Facteurs généraux	Sous-facteurs	Éléments d'évaluation	Description de la situation	Évaluation par l'intervenant	Évaluation des facteurs						Pistes de solution identifiées par les parties prenantes	Notes
					A1	A2	A3	A4	A5	A6		
Gestion des animaux		<ul style="list-style-type: none"> — Techniques particulières d'élevage. — Présence d'animaux morts sur le site. 										
Gestion des déjections	Entreposage des déjections	<ul style="list-style-type: none"> — Présence d'une toiture sur le réservoir d'entreposage. — Volume d'entreposage des déjections. — Durée d'entreposage des déjections. 										
	Épandage des déjections	<ul style="list-style-type: none"> — Mode d'épandage. — Distance entre les terres d'épandage et les voisins. — Épandages sur d'autres sites, autres municipalités. 										
Retombées dans la communauté	Emplois créés directement	<ul style="list-style-type: none"> — Nombre d'employés. — Provenance des employés (main-d'œuvre locale ou migrante). 										
	Participation à l'économie locale	<ul style="list-style-type: none"> — Provenance des intrants de la ferme. — Lieu de vente des produits. — Entreprises connexes (boucherie ou usine de transformation). 										
Communication/Information et transparence	Information disponible	<ul style="list-style-type: none"> — Quantité d'information disponible. — Facilité d'accès à l'information. — Provenance de l'information (municipalité, producteur, groupe de citoyens ou autre). 										
	Transparence des communications	<ul style="list-style-type: none"> — Les informations vulgarisées, claires et simples. — Les informations sont objectives. 										
	Information véhiculée dans les médias	<ul style="list-style-type: none"> — Couverture médiatique neutre. — Types de média (télévision, radio journal local, régional, provincial.). — Accès des citoyens aux médias pour (lettres à l'éditeur, forums téléphoniques, etc.). 										

ÉTAPE 3 – Le bilan

Portrait du contexte

Contraintes ou ce qui peut aggraver le problème	Ordre	Opportunités ou ce qui peut atténuer le problème	Ordre



Caractéristiques du projet

Éléments qui sont sources de tension	Qui	Ordre

Pistes de solutions

➔ **Établir les suites à donner**
 ➔ **Évaluer les options**
 ➔ **Définir les priorités**

Annexe B - Ébauche du guide d'accompagnement

Étape 1 : Cerner la situation et réfléchir à l'intervention

Pourquoi

Cette étape constitue une étape préparatoire à l'analyse d'une situation donnée. Elle vise à définir la situation. Cette opération peut être réalisée en effectuant les actions suivantes :

- Définir la situation en formulant un court énoncé;
- Formuler les objectifs poursuivis par la démarche;
- Évaluer l'envergure de la démarche;
- Cerner l'espace géographique couvert par la démarche.

Comment réaliser l'étape

L'intervenant doit préciser l'envergure de l'intervention. Dans la section « Définir la situation et réfléchir à l'intervention » de la grille d'analyse, il doit inscrire un énoncé présentant la situation à évaluer ainsi que les objectifs poursuivis par la démarche entreprise. Il déterminera également l'envergure ainsi que l'espace géographique couvert par cette démarche.

L'approche peut servir d'aide à la réflexion, de prise en compte des préoccupations sociales ou encore de démarche approfondie d'analyse et d'implication des parties prenantes.

L'envergure de l'intervention déterminera les sections de la grille d'analyse qui seront remplies. Par exemple, dans le cas d'un producteur agricole voulant établir un nouvel élevage animal sur ses terres et désirant connaître le contexte dans lequel il se trouve, l'intervenant pourrait choisir d'utiliser uniquement le premier bloc de la grille d'analyse, visant à établir le contexte. De même, si un intervenant souhaite avant tout saisir la dynamique présente entre les résidents d'un milieu donné, il pourrait avoir recours directement au deuxième bloc de la grille d'analyse, visant à saisir le point de vue et la dynamique des parties prenantes. Par contre, si un élevage animal est déjà implanté et constitue une source de protestation au sein de la population, l'ensemble des étapes pourrait être parcouru afin d'effectuer une évaluation plus approfondie. Dans tous les cas, il est important de rappeler que l'analyse complète d'une situation à l'aide de toutes les étapes ici proposées est nécessaire afin d'obtenir un portrait global.

Enfin, l'intervenant doit décider qui réalisera la démarche. L'approche peut être appliquée en équipe ou encore être réalisée par un intervenant unique.

Étape 2 : Collecte des informations

La deuxième étape de l'approche vise à recueillir de l'information permettant l'analyse d'une situation. Elle se divise en trois blocs d'information, soit le portrait du contexte, la dynamique des parties prenantes et les caractéristiques du projet.

Établir le portrait du contexte

Pourquoi

Le portrait du contexte devrait permettre à un intervenant d'avoir une idée d'ensemble de l'environnement dans lequel il se trouve. Différentes facettes du contexte doivent être documentées afin de bien le comprendre, soit l'environnement géophysique, l'environnement normatif, l'environnement social ainsi que l'historique.

Sources d'information

La documentation peut s'effectuer à partir de sources documentaires (journaux, procès verbaux de conseil municipal, etc.) ou sous forme d'entretiens formels ou informels avec des informateurs-clés. Ces personnes ont des connaissances du contexte et ils peuvent aussi bien être des représentants officiels que des citoyens ordinaires. Il est très important de diversifier les sources d'information et de s'assurer de rencontrer des personnes appartenant à différents groupes sociaux afin que l'évaluation soit la plus nuancée possible. Ces informateurs-clés peuvent être trouvés, entre autres, parmi les organismes suivants :

- Les conseils de bassin versant;
- Les municipalités et MRC;
- Les organismes communautaires, les comités de citoyens
- Les clubs-conseils en agroenvironnement;
- L'UPA, l'Union Paysanne, Solidarité rurale du Québec;
- Les différents ministères (MAPAQ, MAMROT).

Comment remplir la grille

Dans la section intitulée « Établir le portrait du contexte », pour chacun des éléments de la colonne « éléments d'évaluation » qui sont pertinents à l'évaluation entreprise, l'intervenant doit faire une description de la situation. Également, il doit noter quels sont les éléments qui se présentent comme une contrainte ou encore qui représentent une opportunité en ce qui concerne la cohabitation ou la recherche de solutions à une situation problématique.

Par exemple, pour un village où il y a présence d'une forte proportion de résidences qui ne sont pas liées à l'agriculture, l'intervenant doit le noter sous l'élément « proportion des zones résidentielles non agricoles » lié au sous-facteur du type d'habitation. S'il s'agit d'une contrainte, il le notera également dans la colonne prévue à cet effet. Un historique de conflit entre différents groupes dans la communauté ou un conseil municipal ayant un profil biaisé sont d'autres exemples de ce qui peut constituer une contrainte et aggraver le problème de cohabitation actuel. L'existence d'un organisme ou d'un événement derrière lequel se rallient les membres de la collectivité peut, à l'opposé, représenter une opportunité, en permettant d'atténuer certains antagonismes existant d'autre part. Dans certains cas, des sensibilités particulières peuvent être présentes, et sont considérées comme des contraintes. Il peut s'agir par exemple d'une zone humide près d'une ferme qui peut être objet de contentieux. Ces informations devraient également être accompagnées de leur provenance (par exemple, entrevue avec le maire, article dans le journal, etc.).

Saisir la dynamique des parties prenantes

Pourquoi

Cette partie de collecte de l'information vise à bien saisir le point de vue des différents individus ou groupes au sujet de la situation en question. Il est important de comprendre leur point de vue afin de déchiffrer les causes du conflit et ce qui est en jeu. On tente alors de faire émerger des solutions plutôt que d'en imposer.

Les parties prenantes sont des individus ou des groupes qui peuvent être concernés ou dont les intérêts peuvent être touchés par un problème ou une action. Ils peuvent influencer le problème ou l'intervention par les moyens dont ils disposent.

Sources d'information

L'identification des parties prenantes peut être effectuée en consultant différents individus ou groupe d'individus. Ils peuvent être identifiés des façons suivantes :

- Identification par des membres d'organismes impliqués (municipalité, CLD, associations, etc.);

- Identification par les parties prenantes elles-mêmes (annonces pour inviter les gens à prendre contact);
- Identification par d'autres acteurs (demander des suggestions d'autres parties susceptibles d'envisager le problème d'une autre façon);
- Identification des documents écrits (procès-verbaux, etc.) ou via une revue de presse (journal, radio, etc.).

Le tableau A1 regroupe quelques exemples de partie prenante.

Tableau A1. Exemple de partie prenante

Milieu agricole	Citoyens non-agriculteurs	Milieu associatif	Autorités publiques
– Producteurs agricoles visés	– Résidents permanents	– Associations de protection de l'environnement	– MRC (préfet)
– Autres producteurs agricoles voisins	– Résidents secondaires	– Associations de chasse et pêche	– Municipalités (maire, conseillers municipaux)
– Membres de coopératives agricoles	– Touristes	– Comités de bassin versant	– Députés provincial ou fédéral
– Représentants de l'UPA, syndicats de base, fédérations de producteurs		– Associations, groupes ou comités de citoyens	– Ministères et leurs représentants

Les intervenants doivent cependant faire attention à ne pas se limiter à la liste du tableau. En effet, il n'existe pas de liste fixe des parties prenantes. Celles-ci varient selon le cas.

Comment remplir la grille

En tout premier lieu, l'intervenant doit identifier toutes les parties prenantes ayant un lien avec la situation évaluée et inscrire chacune d'elles dans la section « Saisir la dynamique des parties prenantes ». Il peut également y décrire certaines de leurs caractéristiques principales. Ces caractéristiques peuvent comprendre, entre autres, le nombre de personnes (dans le cas d'un groupe), leur lieu de résidence, leur statut socio-économique, leur âge, leur implication dans la communauté.

Ensuite, il doit relever leurs préoccupations et leur position sur le projet. Par exemple, un citoyen résidant à proximité d'un futur site porcin pourrait avoir la préoccupation suivante : « Je m'inquiète pour la pollution de ma source d'eau potable » et sa position sur le projet pourrait être : « défavorable ».

Toujours dans la même section de la grille, l'intervenant doit qualifier la capacité d'influence et les intérêts de chaque partie prenante. La capacité d'influence réfère à la capacité d'influencer les autres et d'utiliser les ressources que l'on contrôle pour atteindre ses buts. Parmi ces ressources, on compte la richesse économique, l'autorité politique, la capacité à recourir à la force, l'accès à l'information et aux connaissances et les moyens de communication. L'intervenant doit évaluer la capacité d'influence de l'ensemble des parties prenantes sur une échelle de trois niveaux (faible, moyen, élevé). Par exemple, on pourrait dire d'une partie prenante qu'elle possède une capacité d'influence élevée parce qu'elle siège à plusieurs instances. À l'inverse, on pourrait dire qu'elle possède une faible capacité d'influence parce qu'elle n'est pas résidente de la ville, mais bien d'une ville voisine. Pour ce qui est de l'évaluation des intérêts d'une partie prenante, elle réfère aux gains et aux pertes pouvant être encourues selon le projet proposé. Tout comme dans le cas de la capacité d'influence, l'intérêt doit être évalué sur une échelle variant entre faible et élevée. L'intérêt d'un résident, voisin d'un futur site porcin, pourrait par exemple être élevé tandis que celui qui habite à plusieurs kilomètres pourrait être faible.

La dernière partie de cette section consiste à établir les relations de conflits et de collaboration déclarées entre les parties prenantes par elle-même.

Décrire et évaluer les caractéristiques du projet

Pourquoi

Cette étape de la collecte d'information vise d'abord à cerner les caractéristiques du projet qui est en jeu, pour ensuite d'identifier le point de vue des parties prenantes à propos de ces éléments. Certaines pistes de solution par rapport aux caractéristiques du projet qui posent problème peuvent aussi être notées lors de cette collecte d'information. L'objectif est donc de bien documenter les éléments du projet objet de contentieux, de saisir comment les parties prenantes voient ces éléments, et de recueillir leurs suggestions de solution.

Sources d'information

Encore une fois, cette section peut être documentée par des entretiens (formels ou informels) avec les parties prenantes, en assistant à des rencontres publiques (réunions d'une association de citoyens, séances du conseil municipal, consultations publiques), ou en consultant des documents publics (ex. : procès verbaux) ou les médias (journaux locaux ou régionaux).

Comment remplir la grille

La première tâche de l'intervenant consiste à recueillir de l'information afin de décrire le plus objectivement possible la situation pour chacun des éléments d'évaluation

pertinents. Par exemple, le premier élément d'évaluation du tableau de la grille d'analyse réfère au facteur « caractéristiques du producteur », au sous-facteur « Implication dans la communauté » et concerne la connaissance par le producteur de ses voisins. La colonne « description de la situation » permet à l'intervenant de prendre des notes à propos de la situation alors que celle de « l'évaluation par l'intervenant » lui permet d'inscrire son avis à propos du même élément et son évaluation de l'incidence de cet élément sur la situation de cohabitation.

Ensuite, toujours pour ces mêmes éléments d'évaluation, l'intervenant doit établir le point de vue des différentes parties prenantes qu'il aura identifiées à la section « Saisir la dynamique des parties prenantes ». Cette évaluation se fait à l'aide d'un code de couleur similaire à un feu de circulation. Pour chacun des éléments qu'une partie prenante trouve dérangeants, il marquera un X de couleur rouge dans la case correspondant à la fois à l'élément d'évaluation et à la partie prenante (A1 à A10). Il en fera de même pour les éléments plus ou moins problématiques (X de couleur jaune) et pour les éléments ne posant aucun problème (X de couleur verte). Par exemple, toujours pour l'élément d'évaluation « connaissance de ses voisins », si la partie prenante A1 trouve dérangeant que le producteur ne connaisse pas ses voisins, l'intervenant doit alors marquer d'un X de couleur rouge la case correspondante.

Dans le cas d'une évaluation négative d'un des éléments par l'une ou l'autre des parties prenantes, les parties prenantes doivent être invitées à proposer des idées pour améliorer la situation. Ces pistes de solution suggérées par les parties prenantes sont importantes puisqu'elles joueront un rôle important dans la résolution du conflit.

Étape 3 : Le bilan

La dernière étape consiste à effectuer l'analyse des données et à établir les suites du processus. Elle repose sur la mise en relation de l'ensemble de l'information recueillie lors de l'étape précédente (collecte d'information). À partir des grilles de l'étape 2 (portrait du contexte, dynamique des parties prenantes et caractéristiques du projet) remplies précédemment, l'intervenant doit transcrire dans le schéma proposé pour l'étape bilan les éléments d'importance qui sont ressortis de sa démarche.

En premier lieu, l'intervenant doit établir quels éléments du portrait du contexte représentent des contraintes ou des opportunités pouvant aggraver ou atténuer le problème. L'intervenant devra donc mettre les principaux éléments en ordre d'importance. À cette étape, s'il manque des renseignements, ce serait important d'aller les chercher. Il est possible que des actions pouvant atténuer certaines des contraintes ressortent déjà à cette étape. Si tel est le cas, l'intervenant pourra les transcrire dans l'espace prévue du tableau bilan.

En deuxième lieu, l'intervenant doit faire un résumé de la dynamique des parties prenantes. Il doit transcrire les principales préoccupations sociales ainsi que les parties

prenantes qui les partagent. Ensuite, il devra placer les parties prenantes (groupes ou individus) sur l'arc en ciel qui permet d'identifier visuellement l'intérêt et l'influence des parties prenantes. Enfin, il transcrit les principales relations de conflit et de collaboration existant dans la communauté. Tout comme pour le portrait du contexte, il est possible que certaines actions puissent déjà être prises ou des pistes de solution identifiées.

En troisième lieu, l'intervenant aura à identifier les principaux éléments du projet qui représentent une source de tension et les parties prenantes qui les partagent. Il doit également les mettre par ordre d'importance. L'intervenant doit se servir de l'information recueillie au préalable (portrait du contexte et dynamique des parties prenantes) afin de relativiser l'importance des caractéristiques du projet identifiées comme une source de tension. Cela signifie qu'un élément perçu négativement par plusieurs parties prenantes pourrait se voir accorder moins d'importance qu'un élément perçu négativement par une seule partie prenante, si cette dernière est énormément touchée par cet élément (intérêt élevé). À l'opposé, un élément perçu négativement peut être rejeté parce que le portrait du contexte ne permet pas de l'améliorer.

Ce bilan schématisé devrait permettre à l'intervenant de clarifier la situation, d'identifier des pistes de solutions potentielles et d'établir les suites du processus. En ce qui a trait aux pistes de solution, l'intervenant devrait avant tout s'inspirer de celles identifiées par les différentes parties prenantes à l'étape 2 de l'approche, et si possible proposer de nouvelles pistes.

Il s'agirait par la suite d'identifier les priorités d'action en dialogue avec les parties prenantes, de mettre les actions en place, de faire le suivi des actions, de les évaluer et, au fil du temps, de faire des ajustements au besoin.